

RAPPORT ANNUEL 2024

SERVICE PUBLIC
DE PREVENTION ET DE GESTION DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES



Envoyé en préfecture le 24/11/2025

Reçu en préfecture le 24/11/2025

Publié le



ID : 037-200073161-20251113-DEL178_2025-DE

SOMMAIRE

P04

Préambule

P07

Prévention

P20

Indicateurs techniques

P70

Indicateurs financiers



François Lalot,
8e Vice-Président de Touraine-Est Vallées
Gestion et valorisation des déchets.

1. PRÉAMBULE ET TERRITOIRE

1.1. Préambule

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes Touraine-Est Vallées (CCTEV) est compétente en matière d'élimination et de valorisation des déchets ménagers et assimilés, conformément aux dispositions de l'article L.2224-13 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). À travers cette compétence, la collectivité assume un rôle central dans l'organisation, le pilotage et l'amélioration continue du service public de gestion des déchets, en lien étroit avec les objectifs nationaux de transition écologique.

Au-delà de la collecte et du traitement des déchets, la CCTEV s'inscrit résolument dans une stratégie de **prévention et de réduction à la source**. Cette approche, encouragée par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et renforcée par la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGECE), vise à limiter les impacts environnementaux, économiques et sociaux liés à la production de déchets.

Dans ce cadre, l'élaboration annuelle du **rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets** constitue une obligation réglementaire, initialement fixée par la loi Barnier du 2 février 1995, puis rendue effective par le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000. Depuis le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 (JO du 31 décembre), les modalités de ce rapport sont encadrées par les articles D.2224-1 à D.2224-3 du CGCT, avec une liste précise d'indicateurs techniques et financiers à renseigner (annexe XIII).

Le présent rapport présente les données relatives à l'année 2024. Il dresse un état des lieux détaillé du service, incluant :

- les volumes de déchets collectés et traités,
- les coûts de gestion par flux,
- les performances en matière de tri et de valorisation,
- ainsi que les actions menées en faveur de la **prévention des déchets**, telles que la promotion du compostage individuel, les opérations de sensibilisation, la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore le soutien au réemploi.

Ce document, rendu public et transmis aux communes membres de l'intercommunalité, s'inscrit dans une logique de transparence, de responsabilité et d'amélioration continue, au service d'une gestion plus sobre, plus circulaire et plus respectueuse des ressources.



10 communes

Azay-sur-Cher, Chançay, La Ville-Aux-Dames, Larçay, Monnaie, Montlouis-sur-Loire, Reugny, Véretz, Vernou-sur-Brenne et Vouvray.



41 868 habitants

**587.3 kg/hab.
déchets collectés**



2
Déchetteries
intercommunales

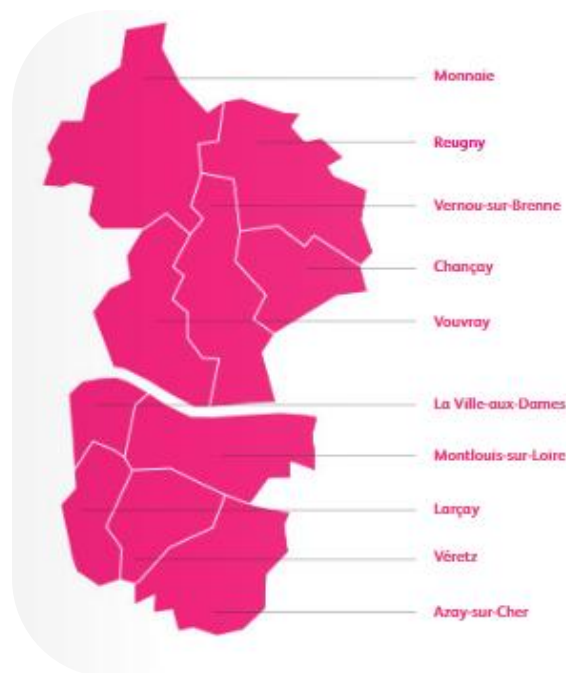
1
Plateforme végétaux
Intercommunale

1.2. Le territoire desservi

La CCTEV exerce sa compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » sur **10 communes** : Azay-sur-Cher, Chançay, La Ville-Aux-Dames, Larçay, Monnaie, Montlouis-sur-Loire, Reugny, Véretz, Vernou-sur-Brenne et Vouvray.

Depuis 2018, la communauté de communes est signataire du **CAP 2018-2024** avec CITEO. Dans le cadre de ce CAP, la collectivité est classée en tant que milieu SEMI RURAL.

Le territoire de la TEV se compose de 10 communes et regroupe **41 868 habitants** soit plus de **19 000 foyers**.



Tous les ratios par habitant de ce rapport sont calculés à partir de la population INSEE 2022.

Code commune	Nom de la commune	Population municipale 2024	Population totale 2024	Total population (INSEE 2022)	Superficie en km2
37015	AZAY-SUR-CHER	3 127	65	3 192	22.85
37052	CHANÇAY	1123	26	1 149	10.04
37124	LARCAY	2577	46	2 623	11.19
37153	MONNAIE	4785	72	4 857	39.42
37156	MONTLOUIS-SUR-LOIRE	11261	169	11 430	24.55
37194	REUGNY	1764	42	1 806	29.72
37267	VERETZ	4682	91	4 773	13.86
37270	VERNOU-SUR-BRENNE	2871	59	2 930	25.91
37273	LA-VILLE-AUX-DAMES	5575	73	5 648	8
37281	VOUVRAY	3397	63	3 460	22.92
		41 162	706	41 868	208.46

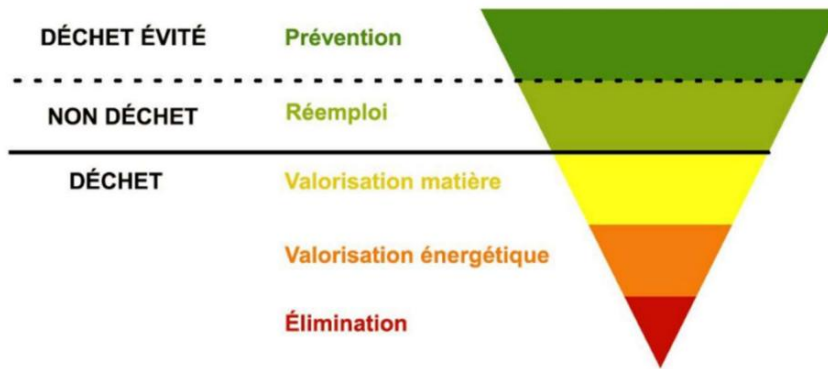
Population	EPCI : Touraine-Est Vallées (200073161)
Densité de la population (nombre d'habitants au km ²) en 2022	192,8
Variation de la population : taux annuel moyen entre 2016 et 2022, en %	0,9
Nombre de ménages en 2022	17 293
Logement	
Nombre total de logements en 2022	18 743
Part des résidences principales en 2022, en %	92,3
Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2022, en %	2,4
Part des logements vacants en 2022, en %	5,3
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2022, en %	74,5
Revenus	
Nombre de ménages fiscaux en 2021	16 976
Part des ménages fiscaux imposés en 2021, en %	61,2
Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2021, en euros	24 950
Taux de pauvreté en 2021, en %	7
Emploi – Chômage au sens du recensement	
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2022	10 987
<i>dont part de l'emploi salarié au lieu de travail en 2022, en %</i>	<i>83,6</i>
Variation de l'emploi total au lieu de travail : taux annuel moyen entre 2016 et 2022, en %	0,5
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2022	78,3
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2022	6,7
Établissements	
Nombre d'établissements fin 2023	1 141
Part de l'agriculture, sylviculture et pêche, en %	9,5
Part de l'industrie, en %	9,4
Part de la construction, en %	15,2
Part du commerce, transports et services divers, en %	57,2
Part de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale, en %	8,7
Part des établissements de 1 à 9 salariés, en %	74,1
Part des établissements de 10 salariés ou plus, en %	16,5
Divers	
Type de milieu	CITEO : mixte rural
Taux d'habitat vertical : 11.7%	
IAT : 7.34%	
<i>En 2022 : extrait « Fiche diagnostic de la TEOM » ADEME 2022 de mai 2024</i>	
Appartement	2 580 (12%) => 7% du produit de la TEOM
Maison	16 690 (80%) => 85% du produit de la TEOM
Total logement	19 270
Local pro.	1 650 (8%) => 8% du produit de la TEOM
<i>Locataire</i>	25%
<i>Propriétaire</i>	66%
<i>Vacants ou autre</i>	9%

2. PREVENTION

2.1. La prévention des déchets

La prévention vise à réduire l'impact environnemental de la production et de la gestion des déchets. Les déchets évités représentent également une économie pour le service de gestion des déchets de la collectivité. Selon le référentiel national des coûts de l'ADEME, près de 80 % des coûts du service public de gestion déchets concernent la collecte et le traitement.

Il s'agit d'un principe légal : lorsqu'il est question de déchets, **la priorité doit être donnée à la réduction et au réemploi**. Cette logique est régie par la hiérarchie des modes de traitement des déchets qui est inscrite dans la Code de l'Environnement.



Hiérarchisation des modes de gestion des déchets (Source ADEME)

En 2022, le syndicat Touraine Propre, en collaboration avec les collectivités d'Indre-et-Loire, a débuté un travail de réflexion sur la création d'un **Programme Départemental de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** fixant des objectifs sur la période 2024-2030. En 2023, les collectivités et le syndicat ont travaillé conjointement à l'élaboration du programme d'action pour aboutir et valider fin 2024, a un document fixant les enjeux pour la réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire départemental.

GENESE DU PROJET



Ce programme a l'objectif de **réduire de 16% les déchets ménagers entre 2024 et 2030**. Pour cela, ce sont **39 actions** qui vont être menées sur 6 thématiques distinctes ayant pour but de compléter et d'intensifier les actions en faveur de la prévention des déchets sur tout le territoire :

- Des actions de **communication**, de **formation** et de **sensibilisation** de tous les publics à l'échelle départementale
- La lutte contre **le gaspillage alimentaire** en mettant en réseau tous les acteurs de la chaîne alimentaire
- La réduction de nos **restes alimentaires et des végétaux** pour alléger nos poubelles grises et nos déchèteries
- La lutte contre les **déchets abandonnés** en travaillant en réseau avec tous les acteurs du territoire
- L'accompagnement vers une **consommation plus durable** en promouvant le réemploi, la réparation, le vrac et l'hygiène durable
- Et enfin, un travail collectif sur **l'exemplarité de nos services publics locaux** pour incarner et inspirer les changements de comportements
- Compléter avec des **sources d'informations complémentaires** :
 - o **Site internet de [Touraine Propre](#)** pour accéder au détail du Programme départemental,
 - o **Événements départementaux** lors desquels les usagers pourront s'informer sur la prévention (comme la Semaine européenne de la réduction des déchets-SERD),

Ce programme départemental vise à favoriser un travail en réseau de l'ensemble des acteurs locaux (collectivités, associations, entreprises et citoyens) pour faire émerger une culture commune de la réduction des déchets dans notre territoire.



Notre collectivité adhère au syndicat mixte Touraine Propre depuis 2017. Les collectivités de l'ex-Vouvryllon et l'ex-Tourangeau étant également adhérentes auparavant. Créé en 2002, il réunit aujourd'hui 7 des 8 intercommunalités d'Indre-et-Loire pour porter des actions de prévention à l'échelle départementale, des études sur la valorisation des déchets, ainsi que la concertation entre ses membres pour partager les bonnes pratiques et améliorer la cohérence territoriale du service public de gestion et de prévention des déchets en Touraine.

2.2. Indice de réduction des déchets par rapport à 2010 (préconisation ADEME)

Conformément au décret n°2015-1827 du 30/12/2015, les objectifs de réduction sont calculés à partir de l'année référence 2010. L'indice de réduction des déchets est ainsi calculé comme suit :

- le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100,
- l'indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de 2010.

Le périmètre de la collectivité ayant évolué depuis 2010 (loi NOTRe), un commentaire de l'indice pourra expliquer ces évolutions.

Tonnage	2010	2024	% évolution
Ordures ménagères résiduelles	10 440.6	6 845	-34.4%
Collecte sélective <i>dont Emballages et Papiers et verre</i>	4 619	4 628	+0.2%
Biodéchets	0	22	x
Déchets occasionnels <i>dont Végétaux, Tout Venant, Gravats</i>	15 383.3	13 097	-14.8%
Total Déchets ménagers et assimilés (DMA)	30 442.8	24 592	-19.2%
En Kg/hab	664.9	587.4	-11.6%

2010	ExCCV	ExCCET	TOTAUX
Ordures ménagères résiduelles	4 524,6	5 916,0	10 440,6
Collecte sélective	1 168,1	1 633,0	2 801,1
Verre	802,0	1 016,0	1 818,0
Déchetteries et collecte à domicile	6 446,1	8 937,2	15 383,3
Biodéchets	0,0	0,0	0,0
Total	12 940,6	17 502,2	30 442,8
Pop 2010	21 559	24 223	45 782

Indice de réduction = $(24\ 592 * 100) / 30\ 442.8 = 80.8\%$

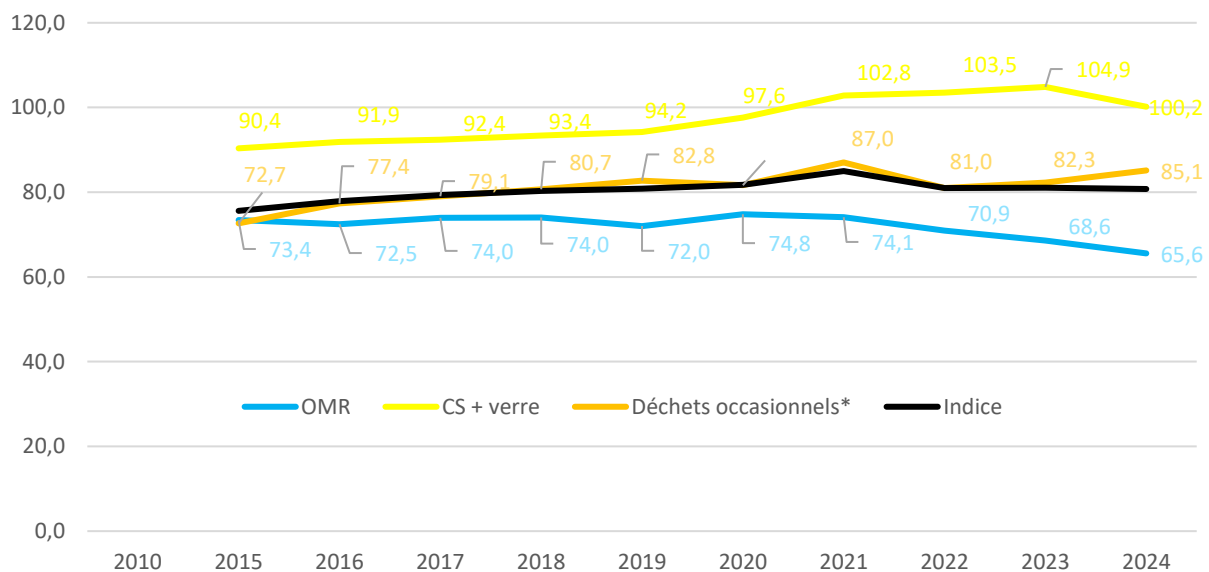
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indice de réduction total	75,6	77,9	79,3	80,3	80,8	81,7	85,0	81,0	81,0	80,8

Tableau : Ratio par habitant des différents flux Ordures Ménagères Résiduelles / Collecte sélective / Déchets occasionnels / Total DMA (en kg/hab/an)

Kg/hab	Année n-1*	Année 2024	% évolution
Ordures ménagères résiduelles	173	163	-5.8%
Collecte sélective <i>dont Emballages et Papiers</i> <i>dont Verre</i>	117	110	-6%
Biodéchets	0	0.5	x
Déchets occasionnels <i>dont Végétaux</i> <i>dont Tout Venant</i> <i>dont Gravats</i>	304	313	3%
Total Déchets ménagers et assimilés (DMA)	594	586.5	-1.2%

*chiffres du RA 2023.

Graphique : Evolution de l'indice de réduction pour chacun des flux depuis 2010 en %



L'analyse de l'évolution de l'indice de réduction montre :

- Une baisse de la production d'ordures ménagères suite à la mise en place des Extension des consignes de tri (ECT) en 2021, de la redevance spéciale en 2022 et de dispositif de tri des biodéchets en 2023/2024 ;
- Une hausse du tri sélectif et verre de 2010 à 2023 grâce au dispositif de tri, de sensibilisation et communication mis en place + ECT en 2021 ; en 2024 1ère baisse constatée pour ce flux notamment avec l'harmonisation du mode de collecte du verre en apport volontaire sur le territoire.
- Une irrégularité des dépôts en déchèteries, notamment dû aux déchets verts ;

Soit une baisse de la production totale de déchets sur le territoire depuis 2010.

A titre indicatif, les objectifs nationaux, régionaux et départementaux visent une réduction du ratio de déchets ménagers et assimilés à 446 kg/hab/an d'ici 2030.

2.3. Les moyens financiers dédiés à la prévention

2.3.1 Coût dédié à la prévention

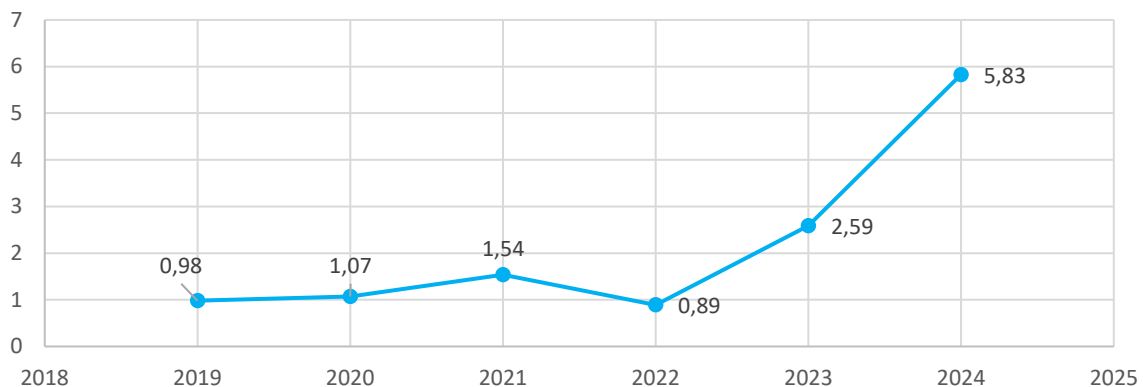
Afin de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux autour de cette priorité partagée que représente la réduction de nos déchets, nous présentons cette année un nouvel indicateur : le montant annuel dédié à la prévention, rapporté au coût total du service public de gestion et de prévention des déchets (SPGPD), en %.

En 2024, cet indicateur était de : **234 172 €HT / 6 177 393 €HT x 100 = 3.8%**.

Ce qu'il est important de mentionner : pour l'année 2024, ce sont 5.83 € par habitant qui ont été dédiés à la réduction de nos déchets.

Plus que de simples chiffres, la prévention des déchets peut prendre la forme de nombreuses actions : la sensibilisation de différents publics (scolaires, ménages, professionnels...), la promotion du réemploi et d'une consommation plus durable, du compostage pour réduire la part de biodéchets dans les ordures ménagères, le jardinage naturel pour limiter la production de déchets végétaux, la lutte contre le gaspillage alimentaire, et évidemment l'exemplarité de notre collectivité.

Evolution du coût en €HT/hab dédié à la prévention des déchets



Evolution de **495%** entre 2024 et 2019 du coût/hab dédié à la prévention pour Touraine-Est Vallées.

- **En 2019**, le coût dédié à la prévention des déchets par la CCTEV était de 0,98 € par habitant, en grande partie en raison de la mise en place du nouveau marché de collecte des papiers et emballages recyclables (PP) et des Apports Volontaires (AV) suite à la fusion des communes.
- **En 2020**, ce coût a légèrement augmenté à 1,07 €, l'année a été marquée par les impacts des confinements.
- **En 2021**, la mise en place des Extensions des Consignes du tri du plastique (ECT) a contribué à une nouvelle hausse, portant le coût à 1,54 €.
- **En 2022**, l'année a été marquée par la mise en place de la Redevance Spéciale (RS) et un coût dédié à la prévention s'élevant à 0,89 €. En 2023, les actions majeures menées autour des biodéchets, telles que la sensibilisation et la distribution « en masse » de composteurs individuels et le déploiement de composteurs collectifs notamment avec Touraine Propre, le recrutement de 2 apprentis « biodéchets » de 2021 à 2023 ont entraîné une augmentation significative du coût à 2,59 €. Enfin, en 2024, l'arrêt de la collecte du verre en Points

d'Apport Volontaire (PAV) ainsi que le recrutement d'un agent prévention biodéchets, ont eu un fort impact faisant grimper le coût à 5,83 € par habitant.

2.3.2 Evolution ETP prévention CCTEV

Depuis sa création, le service des déchets ménagers de la Communauté de Communes dispose d'un agent dédié à la prévention des déchets. Ce poste, équivalent à au moins un emploi à temps plein (ETP), est en place depuis janvier 2017 et se concentre principalement sur la prévention des déchets et la promotion des gestes de tri. **Depuis 2024, le service a été renforcé avec deux « postes prévention » : un agent spécifiquement axé sur le tri, et un autre consacré à la prévention des biodéchets.** Ces renforts permettent de mieux répondre aux enjeux environnementaux actuels et d'intensifier les actions de sensibilisation et d'accompagnement des habitants.

Le service déchets ménagers peut avoir recours à des **recrutements saisonniers pour la distribution des composteurs** ou l'arrêt de la collecte du verre en Porte-à-porte. Agents formés à la prévention des déchets notamment sur le compostage.

La collectivité a également accompagné **2 apprentis sur la thématique des biodéchets** : déploiement du compostage collectif, la communication sur le compostage (vidéos, enquêtes, FAQ), les campagnes des pesées des biodéchets en milieu scolaire et la mise en place d'une expérimentation de la collecte en apport volontaire des biodéchets en 2023 (abris bacs).

En 2024, le service a accueilli un **stagiaire** pour accompagner les communes dans la mise en place du **tri des emballages hors foyers**.

En 2025, la Communauté de Communes prévoit d'accueillir **un stagiaire** pour préparer l'action "**Famille moins de déchets de nos foyers #2**", qui sera axée sur le réemploi et la réparation ainsi qu'un **nouvel apprenti** chargé du **recensement et de la cartographie des dépôts sauvages** sur le territoire.

Le service déchets ménagers est également accompagné chaque année par le service communication dans l'élaboration des plans de communication et la création des visuels et outils. En 2024, 0.11 ETP consacré par le service communication pour la communication déchets ménagers.

2.4. Les actions locales de prévention des déchets de Touraine-Est Vallées

Les actions présentées ci-dessous constituent les mesures phares du programme de prévention et de communication de la Communauté de Communes (CC) pour l'année 2024. Ce programme, qui a été mis en œuvre de janvier à décembre 2024, et il est dans la continuité du programme 2023 validé par délibération du Conseil Communautaire du 25 mai 2023, avec un objectif ambitieux de réduction de la production de déchets ménagers (DMA) de 10 kg par habitant en 2024 par rapport à 2021. Il s'articule autour de six grands axes : la gestion des biodéchets, l'éducation et la sensibilisation des publics, la communication institutionnelle, l'amélioration de la qualité du tri sélectif, la réduction des déchets à la source et la promotion de la réparation et du recyclage. Ces actions visent à réduire l'impact environnemental tout en favorisant une gestion plus durable des ressources.

Les actions de prévention des déchets 2024 par la Communauté de Communes sont structurées autour de six grands axes.

L'Axe 1 : Biodéchets vise à mettre en place des solutions de gestion durable des biodéchets, telles que le compostage et la collecte séparée.

L'Axe 2 : Animations englobe les actions de sensibilisation et d'éducation à la réduction des déchets, notamment dans les écoles et lors de divers événements.

L'Axe 3 : Communication institutionnelle se concentre sur la diffusion d'informations auprès des citoyens via divers supports de communication officiels.

L'Axe 4 : Sensibilisation au geste de tri vise à encourager les bonnes pratiques de tri sélectif à travers des campagnes de sensibilisation.

L'Axe 5 : Participation aux événements nationaux englobe l'engagement dans des initiatives comme la Semaine Européenne de Réduction des Déchets pour renforcer la sensibilisation à l'échelle nationale.

L'Axe 6 : Réemploi soutient des actions visant à prolonger la durée de vie des objets, encourager la réparation et promouvoir des comportements plus responsables en matière de consommation.

Objectifs : Réduction des DMA de -10kg/habitants par rapport à 2021

	DMA en tonnes	NB habitants	KG/hab
2021	25 875.6	40391	640.2
Objectifs 2024	26 385.2	41868	630.2
Réalisés 2024	24 592.3	41686	587.3

2.4.1 Encourager la gestion séparée des biodéchets

N° fiches	Intitulés fiches action	Objectifs quantitatifs	Objectif rempli
1.1	Pesées de biodéchets dans les restaurants scolaires	Informar les communes sur l'obligation d'élaborer un diagnostic ou mettre à jour les diagnostics existants	100%
1.2	Compostage de proximité	Réduire la quantité d'OMR de 1% des DMA	0%
1.3	Compostage individuel	Réduire le tonnage des DMA collectés et traités de 0,7% ; Distribuer 2 000 composteurs indiv. soit équiper 12 % des foyers du territoire en plus de l'existant	85%
1.4	Mettre en œuvre des dispositifs de lutte contre le gaspillage alimentaire en restaurant scolaire	Munir chaque restaurant scolaire d'un outil (gâchi-pain) pour lutter contre le gaspillage alimentaire	100%
1.5	Développer la collecte séparée des biodéchets	Ajouter 17 points de collecte réduire le tonnage des OMR collecté et traité de 0,5% soit 33T de biodéchets évités	100%
1.6	Accompagner la gestion des biodéchets en restaurant scolaire	Déviés le tonnage des déchets ménagers collectés et traités soit 31 Tonnes/an soit 0,074 kg/repas/an (80% déviés soit - 0.3% DMA en 2024)	100%
1.7	Gestion séparée des biodéchets hors ménages (sites pilotes)	Réduire le tonnage des déchets ménagers collectés et traités de 5 tonnes sur l'ensemble des 10 sites pilotes soit -0,05 % de DMA	0%
1.8	Promouvoir le compostage au naturel auprès des particuliers	Réduire les tonnages des déchets verts en déchetterie et dans les OMR	0%
ETP : 1.03 Coûts agents : 15 544€ Coûts équipement en €TTC sans subv : 223 288€ Coûts de communication en €TTC sans subv : 2 468€			61%



Distribution « 5 000 » finie en mars 2024 + nouvelle campagne « 2000 » de sep à nov.



2 campagnes d'appel à projets lancées annuellement depuis 2022. Participation à l'expérimentation de Touraine Propre



2022/2023 : 20 semaines de pesées de biodéchets en milieu scolaire

En moyenne annuellement 4 restaurants scolaires sensibilisés/an

3 établissements en 2024

76.2 taux moyen 2024 gaspillage alimentaire

10 restaurants scolaires

Collecte en PP dans le restaurants scolaire (coll privée) soit 35 T déviées des Omr

2 650 composteurs remis sur la période du 01/01 au 31/12 soit 463,75 T Omr évitées

11 976 foyers dotés d'un composteur au 31/12/2024 depuis 2006

15 composteurs partagés/site en autonomie en place au 31/12/2024
3 nouveaux installés en 2024 (315 utilisateurs)

Gestion 100% en régie
3 tonnes déviées sup. /2023

<https://www.touraineestvallees.fr/le-compostage/>

<https://www.touraineestvallees.fr/listes/le-compostage-collectif/>



Lancement de la campagne « bien + que des déchets »
Covering CAMION 100% flotte PP
Affichage et réseaux



20 Bornes
100% communes équipées
90% en pied d'immeuble
100% ménages
1 330 pop desservie
22 T déviées des OMR en 2024



12 gâchis pain remis dans les cantines

<https://www.touraineestvallees.fr/listes/les-biodechets/>

<https://www.touraineestvallees.fr/poins-dapport-volontaire-biodechets/>

<https://www.touraineestvallees.fr/lutte-contre-le-gaspillage-alimentaire/>

2.4.2 Promouvoir la prévention des déchets en réalisant des animations

N° fiche	Intitulés fiches action	Objectif de l'action	Objectif rempli
2.1	Animations en milieu scolaire	Sensibiliser 1 050 enfants soit 25% des classes du territoire	100%
2.2	Animations en déchetterie (SUEZ)	1 campagne /déchetterie	0%
2.3	Animations avec les bailleurs sociaux	3 animations	100%

ETP : 0.66 Coûts agents : 2 535€ Coûts équipement en €TTC sans subv : 0€ Coûts de communication en €TTC sans subv : 612€	67%
---	------------



1 386 élèves
 54 classes soit 33 % des classes du territoire
 8 communes / 10
<https://www.touraineestvallee.fr/animations-scolaires/>



3 animations
 3 collaborations avec bailleurs
 97 personnes participantes

2.4.3 Donner de la visibilité à la prévention des déchets sur le territoire

N° fiches	Intitulés fiches action	Objectif de l'action	Objectif rempli
3.1	Bulletin intercommunal	Poursuivre la communication institutionnelle : bulletin intercommunal	100%
3.2	Newsletter déchets ménagers-environnement	Obtenir 10% d'inscrits supplémentaires soit plus de 600 abonnés	100%
3.3	Newsletter Redevance Spéciale	Développer la newsletter Redevance Spéciale	100%
3.4	Relayer la campagne Touraine Propre	Relayer la campagne de communication de Touraine Propre	100%
3.5	Créer une rubrique prévention (actions CCTEV + PLPDMA 37)	Créer une rubrique prévention sur le site internet de la CCTEV	100%

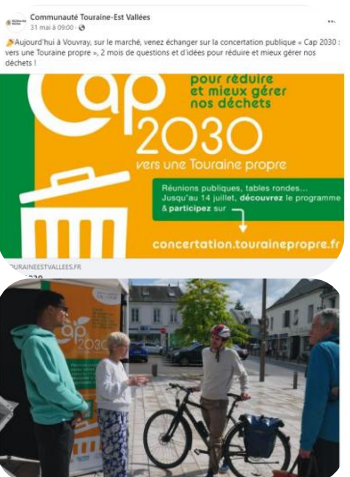
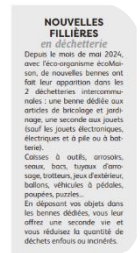
ETP : 0.07 Coûts agents : 2 282€ Coûts équipement en €TTC sans subv : 0€ Coûts de communication en €TTC sans subv : 7 000€	100%
---	-------------



3 magazines : #19 février / #20 juin / #21 novembre
 55 500 exemplaires tirés

Concertation PLPDMA Touraine Propre / déchets / REP / sensibilisation/ composteurs

<https://www.touraineestvallees.fr/systeme/base-documentaire/>



3 Newsletters : #10 février / #11 avril / #12 novembre
 1 842 envois par mail
 52% d'ouverture
 1 Newsletter RS : 1 édition en 2024 à destination des redevables RS

Concertation PLPDMA Stands sur les marchés / réseaux sociaux / mailing agents collectivités / affichage

< 10 rubriques en 2024
 Objectifs 15 rubriques en 2025

<https://www.touraineestvallees.fr/actualites/abonnez-vous-a-la-newsletter-environnement/>

<https://concertation.tourainepropre.fr/prevention-des-dechets/>

<https://www.touraineestvallees.fr/listes/la-prevention-des-dechets/>



98 publications déchets ménagers (+53%/2023)
 Dont 24% sur le compostage / 19 % collecte / 16% Filière REP (Textiles)

https://www.facebook.com/touraineestvallees?locale=fr_FR

2.4.4 Sensibiliser au geste de tri et inciter aux changements de comportements

N° fiches	Intitulés fiches action	Objectif de l'action	Objectif rempli
4.1	Gestion des déchets dans les HC	Améliorer le taux de refus de 12%	100%
4.2	Stands (manifestations communales)	Répondre à 30% des demandes	0%
4.3	Kits de sensibilisation au geste de tri	Répondre à 30% des demandes	100%
4.4	Contrôles terrain de qualité du tri sélectif (SUEZ)	Améliorer de 2% le taux de bac conforme	50%
4.5	Caractérisations du tri sélectif	12 caractérisations	100%

4.6	Etre exemplaire en matière de prévention des déchets	Faire connaître les filières de recyclage et éco-organismes	100%
4.7	Formation fresque climat	Comprendre le fonctionnement du changement climatique	100%
4.8	Identifier des gisements d'évitement (MODECOM)	Connaitre précisément le contenu des ordures ménagères	100%
4.9	Réaliser un diagnostic des déchets d'emballages pour les produits consommés hors foyers (AAP CITEO)	Recenser les besoins d'outils de pré-collecte	100%
ETP : 0.19 Coûts agents : 6 701€ Coûts équipement en €TTC sans subv : 19 391€ Coûts de communication en €TTC sans subv : 5 449€			83%



Mémo tri spécifique habitat collectif
 2 400 brochures distribuées en PAP par les bailleurs
 2 visites CDTri / 6 gardiens sensibilisés



Renforcer le kit "point tri des déchets" lors des manifestations communales
 2 100 participants sur l'ensemble des 8 manifestations (3 communes).



2/4 campagnes de contrôle de tri par collecteurs
 Hausse de 80% des bacs refusés

1 campagne de caractérisation CS annuelle spé.
 Taux de refus 31.4%
 1 631 foyers

138.5 kg déviés des Omr

290 bacs refusés
 +50% sacs noirs dans CS

<https://www.touraineestvallees.fr/actualites/visitez-le-centre-de-tri/>

<https://www.touraineestvallees.fr/demandez-le-kit-point-tri/>



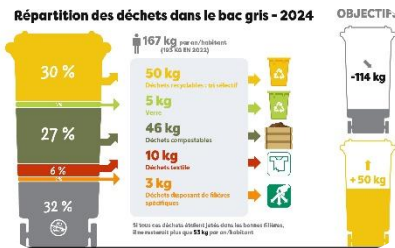
Taux moyen 21% refus de tri en 2024
 Contre 25.5% en 2023
 600 T de refus de tri traitées



Sensibiliser au geste de tri et inciter aux changements de comportements :
 agents collectivités
 Journée 14/05/2024
 4 ateliers déchets /11
 106 participants



Fresque du climat
 6 dates et 40 participants



2 MODECOM : 1 OMr CCTEV + 1 simplifier CITEO

Réaliser un diagnostic des déchets d'emballages pour les produits consommés hors foyers (AAP CITEO)
 155 équipements prévus en 2025
 Partenariat CCTEV/communes
 Action échelle interco.
 Soutiens financiers CITEO

<https://www.touraineestvallees.fr/modecom/>

2.4.5 Le réemploi et la réparation

N° fiches	Intitulés fiches action	Objectif de l'action	Objectif rempli
5.1	Semaine Européenne de Réduction des Déchets	Fédérer	100%
5.2	Clean Up Day	Collecter 500 kg de déchets	100%
5.3	Eco-organismes : collecte des déchets spécifiques	Augmentation de 5% des tonnages collectés	10%
ETP : 0.1 Coûts agents : 2 851€ Coûts équipement en €TTC sans subv : 1 870€ Coûts de communication en €TTC sans subv : 266€			70%



SERD 2025

Défi « je trie mon armoire »,
 751,25 kg de textiles collectés en 5 jours soit 2,10 kg/enfant
 Soutien Refashion



Actions nettoyage nature
 2 événements communaux
 420 participants
 Prêt de matériel
 102 kg déchets récupérés

<https://www.touraineestvallees.fr/participez-a-des-operation-de-nettoyage-nature-sur-le-territoire/>



1 collecte textiles – brocante
 230 kg collectés

Mise en place nouvelle filière REP : ABJ et Jouets en déchetterie

2.4.6 Promouvoir la réparation et le réemploi

N° fiches	Intitulés fiches action	Objectif de l'action	Objectif rempli
6.1	Réparation des objets (repair café)	5% d'objets réparés en plus	100%
6.2	Actions de sensibilisation en déchetterie (TEV)	Nouvelles filières = - 1,5kg	100%
6.3	Favoriser le recyclage des vélos	Réaliser des collectes spécifiques	0%
ETP : 0.08 Coûts agents : 2 619€ Coûts équipement en €TTC sans subv : 1500€ Coûts de communication en €TTC sans subv : 0€			67%



3 évènements

126 inscrits
 72 objets réparés
 560 kg DMA évités



2 animations déchetteries « benne DIB »

398 usagés sensibilisés
 69 erreurs évitées
 Stand prestataires

<https://www.touraineestvallees.fr/reemploi/>

2.4.7 Bilan PLPDMA 2024 Touraine-Est Vallées

ETP	2,13
Coût agent hors subv	29 910 €
Coûts équipements hors subv	244 445 €
Coûts communication hors subv	17 030 €
% réalisation	75%

3. LES INDICATEURS TECHNIQUES

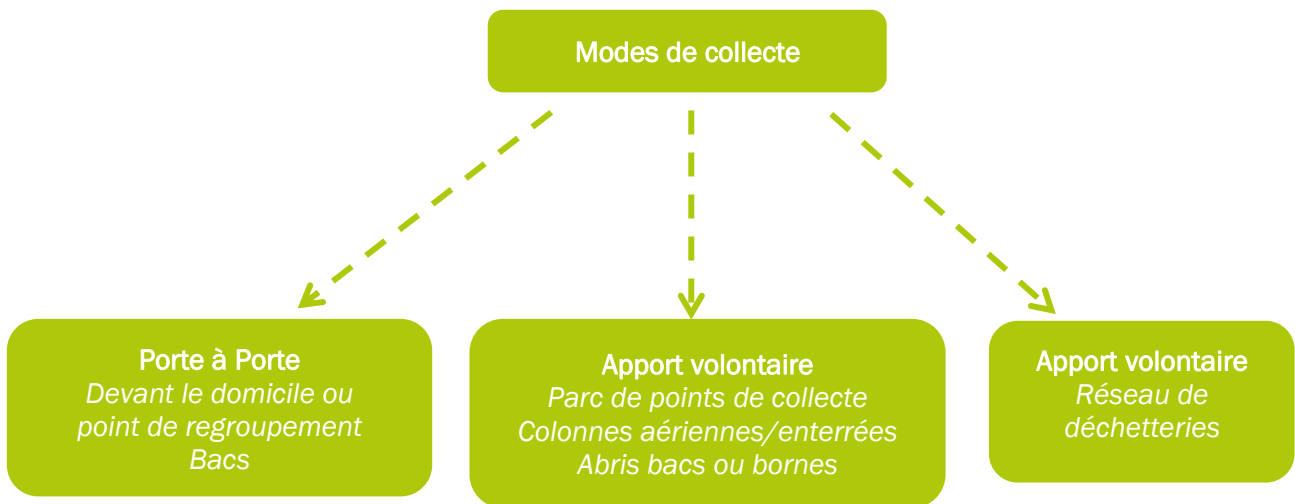
3.1. L'organisation de la collecte

Les modes de collecte sur l'ensemble du territoire peuvent être différents en fonction des flux de déchets. Depuis le 1er janvier 2019, les marchés pour la collecte en porte-à-porte et en apport volontaire pour les déchets sont applicables sur le territoire de la TEV (fin au 31/12/2024).

Déchets pris en charge par le service :

MODE DE COLLECTE (1)	Ordures ménagères	Emballages /papiers	Verre	Biodéchets	Textiles	Autres
	Collecte séparée	✓	✓	✓	✓	✓
Porte-à-porte	✓	✓				
Apport volontaire*	✓	✓	✓	✓	✓	
Déchetterie			✓		✓	✓

*colonnes enterrée ou aérienne ou abris bacs ou borne



3.1.1. La collecte en porte-à-porte (PAP)

L'ensemble de la population de la TEV est desservi en collecte en porte-à-porte pour les ordures ménagères et le tri sélectif (emballages ménagers et papiers).

Depuis le 01/01/2024, le flux « verre » est collecté uniquement en apport volontaire sur 100% du territoire.

La fréquence de collecte diffère en fonction du type d'habitat et du secteur géographique.

Organisation de la collecte en PAP

Flux	Secteur	Code Couleur	Contenants de collecte	Fréquences de collecte	Type de producteurs	Particularités
Ordures ménagères	Nord TEV	Vert/gris	Bac de 120 à 660 L pucé partiellement	1 fois/sem (C1)	Ménages, entreprises* et administrations	<ul style="list-style-type: none"> Collecte sur la voie publique Bac individuel ou collectif Pas de collecte jour férié et dimanche
	Sud TEV	Gris	Bac de 120 à 660 L - 100% pucé	De 1 à 2 fois/sem => fonction des producteurs		
Emballages et papiers =Tri sélectif	Nord TEV	Jaune	Bac de 120 à 660 L - 100% pucé Depuis le 07/01/2019	1 fois/sem (C1)	Ménages, entreprises* et administrations	
	Sud TEV	Jaune	Bac de 120 L à 660 L - 100% pucé	1 fois/sem (C1)		

*Selon conditions spécifiques

Planning de collecte

Calendrier applicable depuis le 1^{er} janvier 2019.

Tous les calendriers sont en ligne sur le site internet de la communauté de communes :

<https://www.touraineestvallees.fr/listes/la-collecte-des-dechets/>

Horaires de collecte / travail en double poste depuis le 01/01/2019 (4h → 22h)

	PARTICULIER			HABITATS COLLECTIFS COMMERCEANT			PROFESSIONNELS ZA	
	Ordures ménagères	Tri sélectif	verre	Ordures ménagères	Tri sélectif	verre	Ordures ménagères	Tri sélectif
Azay/Cher	vendredi	mercredi	1 ^{er} lundi du mois	Mardi et vendredi	mercredi	2 ^e et 4 ^e mardi du mois	Mardi et vendredi	mardi
Chancay	mardi	jeudi	x	mardi	jeudi	x	mardi	jeudi
Larcay	lundi	mercredi	4 ^e lundi du mois	Lundi et jeudi	mercredi	2 ^e et 4 ^e mardi du mois	Lundi et jeudi	mardi
La Ville aux Dames Nord	lundi	lundi	1 ^{er} mardi du mois	Lundi et jeudi	Lundi	2 ^e et 4 ^e mardi du mois	Lundi et jeudi	mardi
La Ville aux Dames Sud	jeudi	mardi	2 ^e mardi du mois	Lundi et jeudi	mardi	2 ^e et 4 ^e mardi du mois	Lundi et jeudi	mardi
Monnaie	lundi	mardi	x	lundi	mardi	x	lundi	mardi
Mondouis/Loire secteur A1	mardi	mercredi	4 ^e mardi du mois	Mardi et vendredi	mercredi	2 ^e et 4 ^e mardi du mois	Mardi et vendredi	mardi
Mondouis/Loire Secteur A2	mardi	mercredi	3 ^e mardi du mois	Mardi et vendredi	mercredi	2 ^e et 4 ^e mardi du mois	Mardi et vendredi	mardi
Mondouis/Loire Secteur B	vendredi	vendredi	3 ^e lundi du mois	Mardi et vendredi	vendredi	2 ^e et 4 ^e mardi du mois	Mardi et vendredi	mardi
Reugny	jeudi	vendredi		jeudi	vendredi	x	jeudi	vendredi
Veretz	jeudi	mercredi	2 ^e lundi du mois	Lundi et jeudi	mercredi	2 ^e et 4 ^e mardi du mois	Lundi et jeudi	mardi
Vernou	mercredi	jeudi	x	mercredi	jeudi	x	mercredi	jeudi
Vouvray	jeudi	vendredi	x	jeudi	vendredi	x	jeudi	vendredi

Moyens techniques

Flux	Véhicules
Ordures ménagères	Véhicules titulaires : 4 x 26 T (EURO VI Bennes mono-compartmentées de 2023) - Gazole : 1 chauff + 1 ripp 1 x 7.5 T (EURO VI benne mono-compartmentée PP (de 2014) - gazole : 1 chauffeur 100% bennes de collecte géolocalisées Véhicules de réserve : 1 x 26 T (mono-compartmentées de 2020) - gazole 1 x 7.5 T mono-compartmentées de 2018) - gaz
Emballages et papiers	
Verre	

Changement de la flotte de véhicules de collecte en PP depuis juin 2023.

Pannes engendrant un retard ou report de collecte en 2024 - collecte PP :

- 6 demi-journées
- 4 journées
- 0 nombre de collectes non rattrapées

Moyens humains :

PRESTATAIRE	PORTE A PORTE	
	OMR	EMB + PAPIER
RESP. CONTRAT		0.6 ETP
CHEFFE EQUIPE		1 ETP
CHAUFFEURS		8.8 ETP
RIPEURS		6.6 ETP
TOTAL		17 ETP PAP

Pas de changement comparativement à 2022.

Accident du travail : 1

Heures de services :

PRESTATAIRE	OMR	EMB + PAPIER
PAP	6 578 H	6 806 H
Equivalent jours	940 J	972 J

Points noirs de collecte

La communauté de communes poursuit ses engagements en matière d'actions visant à réduire les points noirs de collecte, dans le respect de la **recommandation R437** de la CNAMTS, permettant de réduire les risques d'accidents (suppression de manœuvres dangereuses, conteneurisation en bacs, fin du « fini-parti », marche-arrières, ...).

Depuis 2018, un **plan d'actions** est mis en œuvre pour réduire et supprimer **les 69 points identifiés sur le territoire par SUEZ**.

Nombre de point en 2018 à résoudre	69	%
Nombre de point au 31/01/2024 à résoudre	18	26
Nombre de point au 31/12/2024 à résoudre	18	26



Bilan carbone - PAP OM et CS : 351.5 TCO₂e/an

- OMr : 175.5T CO₂e
- CS : 176T CO₂e

3.1.2. La collecte en apport volontaire (AV)

Depuis le 1^{er} janvier 2024, 100% du verre est collecté en apport volontaire sur le territoire.

Type de déchets

	Ordures ménagères	Emballages/papiers	Verre
Nord TEV			✓
Sud TEV	✓	✓	✓

Véhicules de collecte

Flux	Véhicules
Ordures ménagères	<u>Véhicule titulaire OM et CS:</u> 1 x 26T Camion grue avec bras ampli roll (simple crochet et Kinshofer) Camion OMR et Tri géolocalisés Gazole + pesée embarquée Euro VI – mono compartimenté – 2018 <u>Véhicule titulaire VERRE :</u> Camion grue avec bras ampli roll (simple crochet et Kinshofer) Gazole Euro VI – mono compartimenté Pesée embarquée en 2024 <u>Véhicule(s) de réserve :</u> Pas de véhicule
Emballages et papiers	
Verre	
Biodéchets	Porteur avec hayon - gazole

Moyens humains

PRESTATAIRE	APPORT VOLONTAIRE			ABRIS BACS
	OMR	EMB + PAPIERS	VERRE	BIODECHETS
RESP CONTRAT	0.1 ETP		x	
CHEFFE EQUIPE	0.2 ETP		x	
CHAUFFEURS	0.3 ETP		0.7 ETP	0.2 ETP
RIPEURS	x		x	

Changement en 2024 avec l'harmonisation de la collecte du verre en apport volontaire.

Heures de services

PRESTATAIRES	APPORT VOLONTAIRE			ABRIS BACS
	OMR	BIODECHETS	VERRE	BIODECHETS
AV SUEZ	339 h	336 h	x	1 733 h pour 20 bornes
AV PAPREC	x	x	1 102 h	X

Organisation de la collecte en AV

Flux	Secteur	Code Couleur	Contenants de collecte	Fréquences de collecte	Type de producteurs	Particularités
Ordures ménagères	Nord TEV	X	X	X	x	Pas de collecte en AV
	Sud TEV	Gris	Colonnes aériennes et enterrées 4 à 5 m3	De 1 fois/sem (C1) à 2 fois/sem (C2) sur secteurs particuliers	Ménages, entreprises et administrations	Montlouis sur Loire, Larçay, La Ville Aux Dames (lotissement, cœur de ville) Mode de collecte minoritaire
Emballages et papiers =Tri sélectif	Nord TEV	X	X	X	x	Pas de collecte en AV
	Sud TEV	Jaune	Colonnes aériennes et enterrées 4 à 5 m3	1 fois/sem (C1)	Ménages, entreprises*et administrations	Montlouis sur Loire, Larçay, La Ville Aux Dames (lotissement, cœur de ville) Mode de collecte minoritaire
Verre	Nord TEV	Vert	Colonnes aériennes et enterrées 3 m3 (simple crochet)	1 fois/sem (C1) Planning annuel fonction du taux de remplissage	Ménages, entreprises et administrations	Uniquement en apport volontaire



	Sud TEV	Vert	Colonnes aériennes et enterrées 3 à 4 m3 (kinshofer et simple crochet)			Mode de collecte minoritaire
Biodéchets	CCTEV	Vert/marron	Abris bacs + bacs 240 L	1 fois/sem (C1)	Ménages	Sans contrôle d'accès depuis 2024 En complément des composteurs ind. et collectifs
Textiles	CCTEV	Blanc	Borne	1 fois/sem (C1)	Ménages	Sans contrôle d'accès Equipement mis à disposition par le collecteur

3.1.2.1 Multimatériaux

Parc des contenants en AV : multi matériaux et verre

AVA : 3m3 AVE : 5m3 hors verre : 4m3 Parc après déploiement parc au sud - nov 2023	DEM	OM	VERRE	Total général
AZAY-SUR-CHER			12	12
AERIEN			13	13
CHANÇAY			4	4
AERIEN			4	4
LA VILLE-AUX-DAMES	5	5	22	32
AERIEN	2	2	19	21
ENTERRE	3	3	3	9
LARÇAY	4	4	12	20
AERIEN			10	10
ENTERRE	4	4	2	10
MONNAIE			18	18
AERIEN			15	15
ENTERRE			3	3
MONTLOUIS-SUR-LOIRE	14	14	49	77
AERIEN			40	45
ENTERRE	14	14	9	37
REUGNY			8	8
AERIEN			5	5
ENTERRE			3	3
VÉRETZ			14	14
AERIEN			14	14
VERNOU-SUR-BRENNE			12	12
AERIEN			9	9
ENTERRE			3	3
VOUVRAY			18	18
AERIEN			15	15
ENTERRE			3	3
Total général	23	23	169	215

Tableau de répartition des colonnes sur le territoire en décembre 2024

Répartition par type de colonne	DEM	OM	VERRE	Total général	Répartition
AERIEN	2	2	143	147	68%
ENTERRE	21	21	26	68	32%
Total général	23	23	169	215	
%	10.7	10.7	78.6%	100%	

+52% de colonnes /2022=> exclusivement en flux verre en raison de l'arrêt de la collecte en porte-à-porte du verre au sud CCTEV au 01/01/2024.

Visuels du parc de colonnes



Moyens techniques : multimatériaux et verre

		Taux moyen de remplissage /flux	Tonnage moyen / colonne	Nombre de levée
Apport Volontaire	OMR	63%	0.27	1 130 -1.7%
	Tri Sélectif	75%	0.11	1 262 10%
	Verre	+/- 50%	+/-50%	3 118 +82%
TOTAL		63% moy. + 5.1 % par /2022	0.3 moy	5 510 levées + 1 506 par rapport à 2023 soit +37.6%

Taux moyen de remplissage des OMR : baisse

Taux moyen de remplissage du tri sélectif : augmentation / actions de sensibilisation auprès des habitats collectifs

Taux moyen de remplissage du verre : année 2024 d'adaptation du nouveau parc et des tournées.

Planning de collecte : multimatériaux et verre

Calendrier applicable depuis le 1^{er} janvier 2019 (nouveau calendrier).

- Collecte tri sélectif en Apport volontaire (colonnes) : **mardi**
- Collecte OMR en Apport volontaire (colonnes) : **lundi et jeudi (certains sites)**
- Collecte du verre (colonnes) : **mardi**



215 colonnes d'AV sur le territoire (au 31/12/2023)

68 PAVE

147 PAVA

169 colonnes verre (78% du parc)



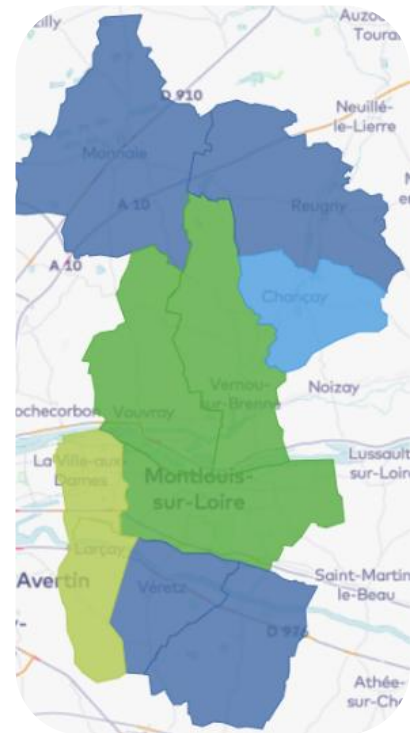
Bilan carbone - AV OM et CS : 20.70 TCO2e

3.1.2.2 Les textiles - TLC

Parc des contenants en AV : textiles

Communes	Nombre de contenant
Azay-sur-Cher	3
Chançay	2
La Ville-aux-Dames	9
Larçay	4
Monnaie	5
Montlouis-s/Loire	12
Reugny	4
Véretz	5
Vernou-sur-Brenne	5
Vouvray	7
TOTAL	56 contenants *

*Domaine public et privé



En 2024, 18 nouvelles bornes ont été installées sur le territoire soit 55% de points d'apport supplémentaires.

Cartographie des emplacements des bornes :

<https://www.touraineestvallees.fr/colonnes-textiles/>

3.1.2.3 Les biodéchets en AV

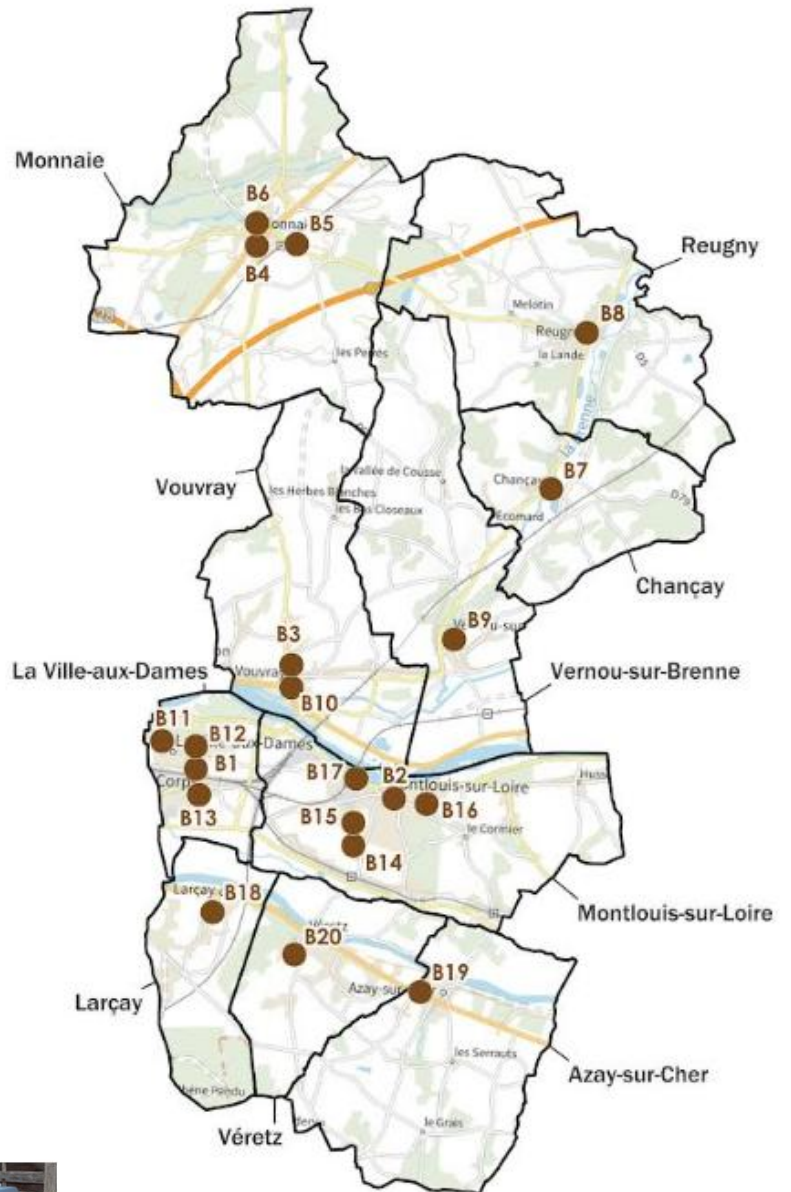
La collecte en apport volontaire en abris bacs a été proposée à titre expérimental en 2023 avec l'installation de 3 abris bacs sur les communes de La Ville Aux Dames, Montlouis sur Loire et Vouvray.

Depuis mars 2024, toutes les communes sont équipées à minima d'un abris bac. Au 31 /12/2025, 20 abris bacs sont installés sur le territoire (identiques).

	Reste Alimentaire	Déchet de préparation cuisine	Déchets verts	Déchets carnés	Déchets durs	Sac pre collecte
OUI	✓	✓				
NON			✓	✓	✓	✓

Parc d'implantation des abris bacs

Identifiant de la colonne	Commune	Adresse
B1	LA VILLE-AUX-DAMES	Rue Simone de Beauvoir
B2	MONTLOUIS-SUR-LOIRE	Place des Anciens Combattants Rue de la République
B3	VOUVRAY	Impasse Gambetta
B4	MONNAIE	2 Rue du Coteau
B5	MONNAIE	1 Allée Élisabeth Vigée Le Brun
B6	MONNAIE	2 Place Charles de Gaulle
B7	CHANÇAY	2 Rue de la Voie Verte
B8	REUGNY	Place du 8 Mai 1945
B9	VERNOU-SUR-BRENNE	28 Rue Jacqueline Joubert-Fourni
B10	VOUVRAY	Place Honoré de Balzac
B11	LA VILLE-AUX-DAMES	10 Rue Marie Laurencin
B12	LA VILLE-AUX-DAMES	29 Avenue Marie Curie
B13	LA VILLE-AUX-DAMES	Place du 8 Mai
B14	MONTLOUIS-SUR-LOIRE	8 Avenue Olympe de Gouges
B15	MONTLOUIS-SUR-LOIRE	Rue Eugène Bizeau
B16	MONTLOUIS-SUR-LOIRE	16 Rue Pierre Mendès France
B17	MONTLOUIS-SUR-LOIRE	26 Rue Pierre Maitre
B18	LARÇAY	Voie Romaine
B19	AZAY-SUR-CHER	28 Rue de la Poste
B20	VÉRETZ	Rue Jean Jaurès



Document communiqué en vertu de l'article 10 de la loi n° 2016-919 du 7 juillet 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie publique. Toute réimpression est formellement interdite.



Abris bacs	Biodéchets	Taux moyen de remplissage /point	kg moyen / bac	Nombre de levée	Nombre de bacs collectés	Nbre utilisateur potentiel
		30%	26.2	53	839	1 330 3.3% pop CCTEV

3.1.2.4 Composteurs collectifs

Au 31/12/2024 le parc de composteurs collectif / en autonomie sur site est :

Composteurs partagés : habitats collectifs	Ménages	4	LVAD : 2 MTL : 2	4 T Omr déviées
Composteurs partagés : centre bourg /accès restreint	Ménages	1	Reugny	1 T Omr déviée
Composteurs cimetières	Municipalités	2	Azay sur Cher et Reugny	x
Compostage autonome sur site : établissement éducatif/jeunesse	Municipalités	5	Ecoles : 3 Chançay /Reugny/Vernou ALSH /PEJ : 2 LVAD	5T Omr déviées <i>Données issues des pesées biodéchets</i>
Compostage autonome sur site : espaces publics (parc/salle des fêtes/jardins partagés)	Municipalités	2	Monnaie / Véretz	2 T Omr déviées
Composteurs autonomie : tiers lieu	CCTEV	1	MTL : 1	1 T Omr déviées
			TOTAL 2024	13 T Omr déviées

Référentiel ADEME :

1 composteurs partagés = 10 foyers

1 T de biodéchets par an déviée/composteur partagé

1 foyer = 2.2 pers.

Organisation générale des collectes

	FLUX	MODE DE COLLECTE	SECTEUR GEOGRAPHIQUE	PRESTATAIRE DE SERVICE
	Ordures ménagères	Porte-à-porte	TEV	Suez
		Apport volontaire	Sud TEV	
	Emballages et papiers	Porte-à-porte	TEV	Suez
		Apport volontaire	Sud TEV	
	Verre	Apport volontaire	TEV	Paprec
		Déchetterie Vernou (benne 15m3)	Nord TEV	Suez
	Textiles	Apport volontaire	TEV	Le Relais 37 LE RELAIS Re_fashion
	Biodéchets	Abris bacs => apport volontaire	TEV	SUEZ

Kilomètres parcourus pour les collectes PAP et AV



236 450 km parcourus pour la collecte des déchets (hors déchetteries) en 2024 (Soit +7 843 km/2023 soit +3.4%).

Flux	Km parcourus jusqu'au centre de transfert	Kms parcourus jusqu'à l'exutoire	TOTAL	Exutoire
Ordures ménagères	PP : 83 143 km AV : 4 753 km ----- 87 896 km	PP : 26 398 km AV : 3 693 km ----- 30 091 km	117 987 km	Centre de traitement enfouissement (12%) ou incinération (88%)
Emballages et papiers	PP : 81 785 km AV : 4 361 km ----- 86 146 km	PP : 2 003 km* AV : 97 km ----- 2 100 km	88 246 km	1 centre de tri 37
Verre	PP : 0 km AV : 20 936 km ----- 20 936 km	Inconnus	20 936 km	Unités de stockage (2 dans le 37)
Biodéchets	4 913 km		4 368 km	Unité de méthanisation (37)
TOTAL	199 891 km		36 559 km	236 450 km

Evolution kms

	2022	2023	2024	EVOLUTION
COLLECTE OMR	88 580	85 854	87 896	Augmentation /2023
TRANSPORT OMR	30 909	24 221	30 091	
COLLECTE CS	62 312	74 354	86 146	2024 : Changement des modalités de transfert en 2024 pour le multi matériaux : apport direct pour le nord CCTEV au centre de tri à Parçay-Meslay et transfert à Montlouis sur Loire (Suez) pour le multimatériaux du sud CCTEV (70% tonnages).
TRANSPORT CS	22 579	18 812	2 100	
VERRE	18 783	20 625	20 936	Nouveau parc AV verre Optimisation des tournées et des fréquences
COLLECTE BIODECHETS	0	4 741	4 913	Evolution du parc/2023 et Changement organisation
TRANSPORT BIODECHETS	0	0	4 368	

EXUTOIRES

CENTRE DE TRANSFERT POUR OM ET CS	100% des tonnages PP et AV sur 2024	Montlouis sur Loire	SUEZ
CENTRE DE TRI	100% tri	Tri Val de Loir(e) 17 kms de la CCTEV	SPL / PAPREC
TRAITEMENT OMR	Incinération (88%)	Valcanta à Blois (93%) 71 kms de la CCTEV UVEA à Ouarville (7%) 172 kms de la CCTEV	SUEZ
	Enfouissement (12%)	ISDND à Sonzay 35 kms de la CCTEV	SUEZ
STOCKAGE VERRE	Stockage avec rechargement PP	Centre de transfert Montlouis	SUEZ
	Stockage avec rechargement AV	Centre de transfert La Riche 17 kms de la CCTEV Centre de transfert Amboise 19 kms de la CCTEV	PAPREC VALECO
	100% verre déch. Vernou	Centre de transfert Montlouis	SUEZ
TRAITEMENT BIODECHETS	100% biodéchets – abris bacs	Méthanisation 47 kms de la CCTEV	BIO ENERGIE TOURAINNE

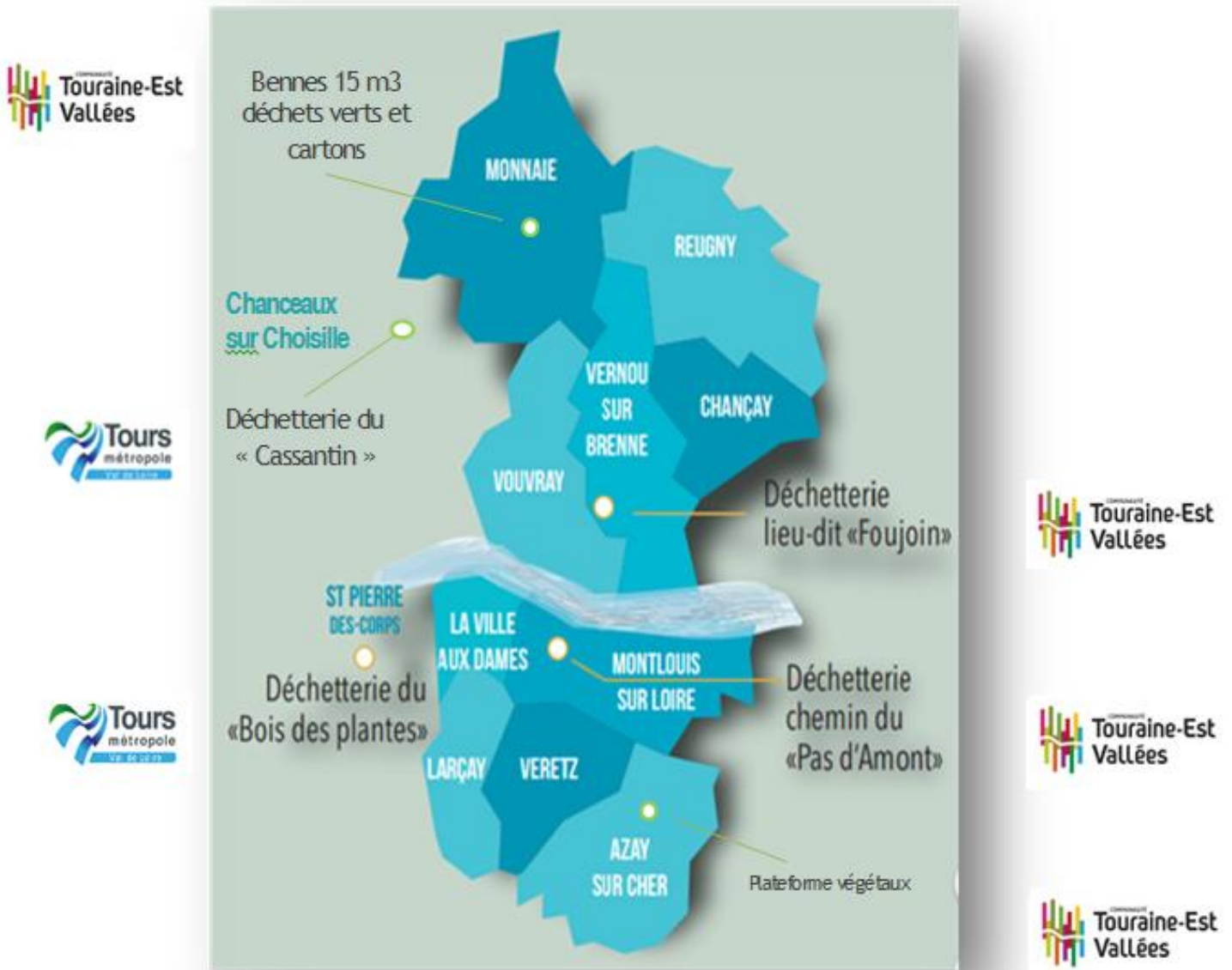
3.1.3 Les déchetteries intercommunales

En 2024, les administrés du territoire ont accès à un réseau de déchetteries dense :



- 2 DECHETTERIES INTERCOMMUNALES (Montlouis et Vernou)
- 2 DECHETTERIES METROPOLITAINES (Bois de Plante et Cassantin)
- 1 PLATEFORME VEGETAUX INTERCOMMUNALE (Azay sur Cher)
- BENNES DE COLLECTE DECHETS VERTS (Monnaie)

Localisation des installations



Modalités d'accès aux sites

Pas de gestion informatisée actuellement en place sur les sites.

Modalités d'accès des professionnels/CESU/associations : décision annuelle de la collectivité par délibération.

	PERIMETRE	UTILISATEUR			CONDITIONS DEPOTS		Ouverture	
	Communes	Particulier	Professionnel	Admi.	Techniques	Financières		
SITES	Déchetterie de Montlouis s/ L.*	TEV	✓	✓	✓	Limite dépôts 3m ³ /jour Véhicule < 3.5T Carte d'accès – sans gestion informatisée	Gratuit sauf pour les PRO : Forfait de 1 074.5 € pour 50 m ³ Forfait de 648 € pour 25 m ³	Annuelle
	Déchetterie de Vernou s/Br.*	TEV + Noizay	✓	✓	✓	Limite dépôts 3m ³ /jour Véhicule < 3.5T Macaron et carte accès – sans gestion informatisée	Paiement de 31 € le m ³ Paiement de 16.5 € m ³ pour parcelle non bâtie	Annuelle
	Déchetterie du Cassantin à Chanceaux s. Ch.	Monnaie	✓			Selon condition de Tours Métropole Val de Loire	Facturation au passage par la TEV (12€ /passage)	Annuelle
	Déchetterie de Saint Pierre des Corps	5 communes Sud TEV	✓			Selon condition de Tours Métropole Val de Loire	Facturation au passage par la TEV (12€ /passage)	Annuelle
	Plateforme déchets verts	Azay, Larçay et Véretz	✓			Limite dépôts à 3m ³ /jour Titre accès déch. Montlouis	Gratuit	Périodique
	Bennes temporaires à Monnaie	TEV	✓			Identiques conditions des déchetteries intercommunales		Périodique

*Délibération DEL 155-2023

Gestion des sites intercommunaux

2 déchetteries intercommunales	Marché public Exploitation haut et bas de quai Convention avec SMICTOM d'Amboise pour Noizay	Suez
1 plateforme « végétaux » intercommunale	Marché public/convention Gardiennage Broyage et valorisation	Suez Entreprises extérieures
Bennes de collecte déchets verts	Marché public/convention Gardiennage Rotation des bennes	Mairie de Monnaie Suez

Sites métropolitains

Déchetterie du Cassantin à Chanceaux s. Ch.	Conventionnement pluriannuel depuis 2014	Tours Métropole Val de Loire
Déchetterie du « Bois de Plante » à Saint Pierre des Corps	Conventionnement pluriannuel depuis 2017	Tours Métropole Val de Loire

Déchetterie intercommunale du Pas d'Amont

Coordonnées :

Chemin Du Pas d'Amont

37270 MONTLOUIS SUR LOIRE

ICPE SOUMISE AU REGIME DECLARATIF AVEC CONTROLE



Horaire d'ouverture

Ouvertures 2024	Du lundi Au vendredi	Le samedi
Horaires d'hiver 1er novembre au 28 février	9h à 12h30 14h30 à 17h	8h30 à 12h30 13h30 à 17h
Horaires d'été 1er mars au 31 octobre	9h à 12h30 14h30 à 18h	8h30 à 12h30 13h30 à 18h

Ouverte 6 jours/7.
Fermée les jours fériés.

Déchets autorisés	Acceptés	Refusés	Contenants	Observations
Cartons bruns	✓		Benne de 30 m3 ouverte	CITEO
Déchets verts	✓		Bennes de 30 m3 ouverte	Brangeon
Ferrailles et métaux	✓		Benne de 30 m3 ouverte	Hors mobilier
Verre ménager	✓		Colonne aérienne	CITEO
Terre et gravats	✓		Benne de 10 m3 ouverte	Covali
Batteries usagées et piles	✓		Contenants spécifiques	Volta
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	✓		Benne de 30 m3 fermée	Ménagers Ecosystem
Encombrants	✓		Benne de 30 m3 ouverte	SUEZ
Lampe et néons recyclables	✓		Contenant spécifique	Ecosystem
Déchets d'Equipement Ameublement usagés ménagers (DEA)	✓		Benne spécifique de 30 m3 ouverte	Ménagers Eco-maison
Cartouches d'encre usagées	✓		Local déchets dangereux contenant spécifique	Printerre
Bois	✓		Benne de 30 m3 ouverte avec encombrant	En mélange avec les encombrants depuis 01/03/17
Article de bricolage et jardinage NOUVEAUTE	✓		Benne de 30 m3 DEA	+80 cm et ABJ hors ferraille
			Palette box	-80cm hors et ABJ hors ferraille
Jouets NOUVEAUTE	✓		Benne de 30 m3 DEA	+80 cm et jouets hors ferraille
			Palette box	-80 cm et jouets hors ferraille
Clichés radiographiques	✓		Benne de 30 m3 ouverte	PSF37
Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI)		✓		
Huiles de vidanges et alimentaires	✓		Contenants spécifiques	Ménagers
Pots de peintures, les phytosanitaires	✓		Contenants spécifiques	EcoDDS Ménagers
Acides/bases, aérosols, emballages souillés vides	✓		Contenants spécifiques	EcoDDS Ménagers
Capsules Nespresso	✓		Contenants spécifiques	Ménagers
Extincteurs, pneumatiques, bouteilles de gaz, amiante		✓		

Moyens humains

PRESTATAIRE	Hiver		Eté		TOTAL
	Lundi vendredi	Samedi	Lundi vendredi	Samedi	
NBR AGENT	3	3	3	3	3.7 ETP

Déchetterie intercommunale de Foujoin

Coordonnées :

Lieu-dit Foujoin

37210 VERNOU SUR BRENNE

ICPE SOUMISE AU REGIME DECLARATIF AVEC CONTROLE



Horaire d'ouverture

Ouvertures 2024	Lundi et vendredi	Mardi et jeudi	Mercredi et samedi
Horaires d'hiver 1er nov. au 28 février	14h à 17h	9h à 12h	9h à 12h 14h à 17h
Horaires d'été 1er mars Au 31 octobre	14h à 18h	9h à 12h	9h à 12h 14h à 18h

Ouverte 6 jours/7.
Fermée les jours
fériés.

Reprise de la collecte des déchets dangereux en juillet 2023 (suite incendie de juillet 2022).

Déchets autorisés	Acceptés	Refusés	Contenants	Observations
Cartons bruns	✓		Benne de 30 m3 ouverte	CITEO
Déchets verts	✓		Bennes de 30 m3 ouverte	Agri compost Touraine
Ferrailles et métaux	✓		Benne de 30 m3 ouverte	Hors mobilier
Verre ménager	✓		Benne de 15 m3 ouverte	CITEO
Terre et gravats	✓		Benne de 10 m3 ouverte	Covali
Batteries usagées et piles	✓		Contenants spécifiques	Volta
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	✓		Benne de 30 m3 fermée	Ménagers Ecosystem
Encombrants	✓		Benne de 30 m3 ouverte	SUEZ
Lampe et néons recyclables	✓		Contenant spécifique	Ecosystem
Déchets d'Equipement Ameublement usagés ménagers (DEA)	✓		Benne spécifique de 30 m3 ouverte	Ménagers Eco-maison
Cartouches d'encre usagées	✓		Local déchets dangereux contenant spécifique	Printerre
Bois	✓		Benne de 30 m3 ouverte avec encombrant	En mélange avec les encombrants depuis 05/01/15
Article de bricolage et jardinage NOUVEAUTE	✓		Benne de 30 m3 DEA Palette box	+80 cm et ABJ hors ferraille -80cm hors et ABJ hors ferraille
Jouets NOUVEAUTE	✓		Benne de 30 m3 DEA Palette box	+80 cm et jouets hors ferraille -80 cm et jouets hors ferraille
Clichés radiographiques	✓		Benne de 30 m3 ouverte	PSF37
Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI)	✓		Boîtes DASTRI et Contenants spécifiques	DASTRI Particuliers en automédication
Huiles de vidanges et alimentaires	✓		Contenants spécifiques	Ménagers
Pots de peintures, les phytosanitaires	✓		Contenants spécifiques	EcoDDS Ménagers
Acides/bases, aérosols, emballages souillés vides	✓		Contenants spécifiques	EcoDDS Ménagers
Capsules Nespresso	✓		Contenants spécifiques	Ménagers
Extincteurs, pneumatiques, bouteilles de gaz, amiante		✓		

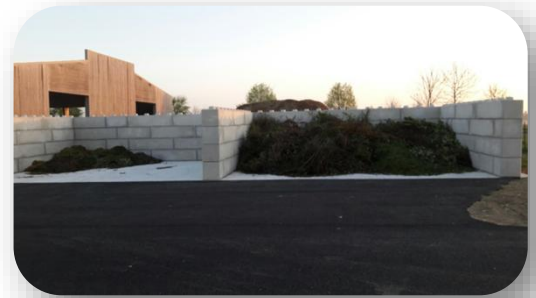
Moyens humains

PRESTATAIRE	Hiver		Eté		TOTAL
	Lundi vendredi	Samedi	Lundi vendredi	Samedi	
NBR AGENT	2	2	2	3	1.90 ETP

Plateforme « végétaux » intercommunale

Coordonnées :

Lieu-dit La Foltière
37270 AZAY SUR CHER



Horaire d'ouverture

Ouvertures 2024	Le samedi
Du 16 mars au 30 novembre :	9h à 12h 14h à 17h
38 ouvertures	

6 ouvertures de moins /2023

Fermée les jours fériés.

Déchets autorisés	Acceptés	Refusés	Observations
Déchets verts Feuilles mortes Tontes de pelouse Tailles de haies (max 18 cm de diamètre) Résidus d'élagage et petits branchages	✓		Déversement directement au sol dans les casiers de stockage
Ordures ménagères Déchets industriels Déchets putrescibles (à l'exception des déchets de jardin) Déchets anatomiques et infectieux Les déchets d'amiante ou des dérivés, le fibrociment Les déchets de construction et issus de l'ameublement Etc		✓	

Moyens humains

PRESTATAIRE	Hiver		Eté		TOTAL
	Lundi vendredi	Samedi	Lundi vendredi	Samedi	
NBR AGENT	0	1	0	1	0.18 ETP

Chiffres 2024

- 38 ouvertures
- Installation ICPE soumise à enregistrement
- Service de proximité, complémentaire à celui des déchetteries intercommunales
- 4 broyages en 2024 (27 T /heure)
- 1 local mobile (sanitaire, bureau)



Bennes de collecte déchets verts

Coordonnées :

Rue des Chesneaux
 37380 MONNAIE



Horaire d'ouverture

Ouvertures 2024	Le samedi
Du 16 mars au 30 novembre : 31 ouvertures	13h30 à 18h

Nombre d'ouvertures identique à 2023.

Fermé les samedis fériés.

Déchets autorisés	Acceptés	Refusés	Contenants	Observations	ETP
Déchets verts	✓		2 à 3 bennes de 15 m3 ouvertes	Gardiennage par agents communaux	<0.1



Service de proximité proposé annuellement depuis 2014.
 Prestation complémentaire à celle proposée en déchetterie.
 90 rotations de benne en 2024.

POUR L'ENSEMBLE DES SITES

Véhicules de collecte

Flux	Véhicules
Tout flux hors DDS	Véhicules 26 t avec bras - Gazole - Euro VI Remorques 19 T - Gazole - Euro VI 1 Le compacteur mobile (déplacement benne + rouleau de 2,5 tonnes au bout d'un bras) / déchetterie.
DDS	Véhicule 19 T porteur avec hayon

Moyens humains

PRESTATAIRE	TOUT FLUX ET SITE
CHAUFFEURS	X
AGENT ACCUEIL déch + plateforme	5.8 ETP d'agent

INFOS Diverses :

- 7 Arrêts « utilisation engin de compaction » soit 112 jours
- Travaux par CCTEV- été 2024 déchetterie de Montlouis sans fermeture
- Travaux par CCTEV - automne 2024 déchetterie de Vernou avec fermeture (haut de quai aménagement)
- Nouvelle borne à huile moteur déchetterie Vernou (février) par CCTEV
- Mise en place de la vidéosurveillance à la déchetterie de Montlouis (mars 2024)

3.2 L'organisation du traitement

3.2.1 Traitement des déchets collectés en PAP et AV





Le schéma suivant présente pour chaque flux collecté en porte-à-porte et en apport volontaire, le lieu de traitement final ainsi que le lieu de transfert éventuel :

Flux	% tonnage	Lieu de transfert	Lieu de traitement final	Repreneurs matières
Ordures ménagères	100%	Quai de transfert de SUEZ à Montlouis (37)	ISDND (37) UVE (41 et 28)	x
Emballages et papiers	70% transfert 100% tri	Quai de transfert de SUEZ à Montlouis (37)	Centre de tri SPL Tri Val de Loir(e) (37)	Papiers : Norske Skog Golbey Carton : Papeteries Palm/Paprec Plastiques : Paprec Aluminium : Paprec et Semardel Acier : Paprec Flux dev + gros de mag : CITEO
Verre AV TEV	100%	Quai de transfert/stockage SMICTOM d'Amboise (37) et La Riche (37)	Usine de SAMIN à Rozet St Albin (02) Usine de SAMIN à Châteaubernard (16) Usine de GUERIN à Andrézieux Bouthéon (42)	Verallia
Textiles	100%	La Riche (37)	Chartres	Le Relais
Biodéchets	100%	Montlouis sur Loire (modification véhicule)	Saint Paterne Racan	Bio Energie Touraine

Depuis 2024, la gestion de la reprise des matières issues de la collecte sélective est confiée à la SPL Tri Val de Loir(e) à 100%.

3.2.2 Traitement des déchets collectés en déchetterie

Le schéma suivant présente pour chaque flux collecté en déchetterie, le lieu de traitement final ainsi que le lieu de transfert éventuel :

Déchetterie	Flux	Lieu de transfert	Lieu de traitement final
Montlouis et Vernou	Bois en mélange avec tout-venant si pas DEA	Quai de transfert de SUEZ à Montlouis (37)	Installation de stockage de déchets non dangereux (37 Sonzay)
Montlouis et Vernou	Gravats (sans plâtre)	Quai de transfert de SUEZ à Montlouis (37)	Plateforme de valorisation COVALI (37 Truyes)
Montlouis et Vernou	Tout-venant + bois	Quai de transfert de SUEZ à Montlouis (37)	Installation de stockage de déchets non dangereux (37 Sonzay)
Montlouis	Végétaux	→	Usine de compostage BRANGEON (37 St Pierre des Corps)
Vernou et bennes Monnaie	Végétaux	→	Plateforme de compostage AGRI COMPOST TOURAINE ENVIRONNEMENT (37 Chanceaux sur Choisille)
Montlouis et Vernou	Ferraille	→	Reprise par MENU (37 St Pierre des Corps)
Montlouis et Vernou	Cartons	Quai de transfert de SUEZ à Montlouis (37)	Reprise par Papeterie PALM (37 Descartes) 
Vernou	Verre	Quai de transfert de SUEZ à Montlouis (37)	Reprise par VERALLIA
Montlouis et Vernou	DEEE	PAPREC (37 La Riche) 	GEMHF : Revival (14) GEMF : TRIADE ELECTRONIQUE - SAINT-SYLVAIN-D'ANJOU (49) PAM : Triade électronique (49) Ecrans et e. plats : ENVIRONNEMENT RECYCLING – DOMERAT
Montlouis Vernou	Déchets dangereux (DDS)	Centre de tri de SARP OSIS /SOA (37 Joué-lès-Tours)	Lieu de traitement adapté à chaque produit toxique (<i>hors périmètre EcoDDS</i>)
Montlouis et Vernou	Lampes et néons	Centre de regroupement de PAPREC D3E (86 Chauvigny)	ARTEMIS (10) 
Montlouis et Vernou	Capsules Nespresso	SUEZ (37)	
Montlouis et Vernou	Mobilier Meubles ménagers	Centre de tri SUEZ (37 Montlouis)	Reprise par Ecomaison 

Vernou	DASRI	Opérateur SECHE HEATHCARE (Bretagne)	UIOM à Blois (41) 
Montlouis et Vernou	Cartouches d'encre	Centre de tri de Printerre	Usine de recyclage ou réutilisation
Montlouis et Vernou	Piles et accumulateur	PAPREC DEEE (37 Joué-lès- Tours)	Recyclage par repreneur Corepile Volta 
Montlouis et Vernou	Batteries	Centre de tri de SARP OSIS /SOA (37 Joué-lès- Tours)	
Montlouis et Vernou	Clichés radio	Centre de regroupement PSF 37	Traitement à Nantes (44)
Montlouis et Vernou	ABJ et JOUET	Centre de tri SUEZ (37 Montlouis)	Filière Eco Maison 

De nouvelles filières REP ont été mises en place en 2024 dans les deux déchetteries intercommunales (REP jouets et ABJ).

Aucune collecte des pneumatiques usagés a été organisée par la CCTEV 2024 auprès des services techniques des communes du territoire.

3.2.3 *Traitement des déchets collectés sur la plateforme végétaux*

Le schéma suivant présente pour le flux collecté sur la plateforme le lieu de traitement final ainsi que le lieu de transfert éventuel :

Flux	Lieu de transfert	Lieu de traitement final
Déchets verts	Stockage sur site	Valorisation agricole locale (37) - territoire CCTEV
	Gestion des tas sur site (externalisation de la prestation)	
	Broyage sur site (externalisation de la prestation)	

3.3 La production des tonnages : bilan 2024

Les tonnages produits pour chaque type de déchets sont présentés ci-dessous.

Il s'agit dans l'ordre :

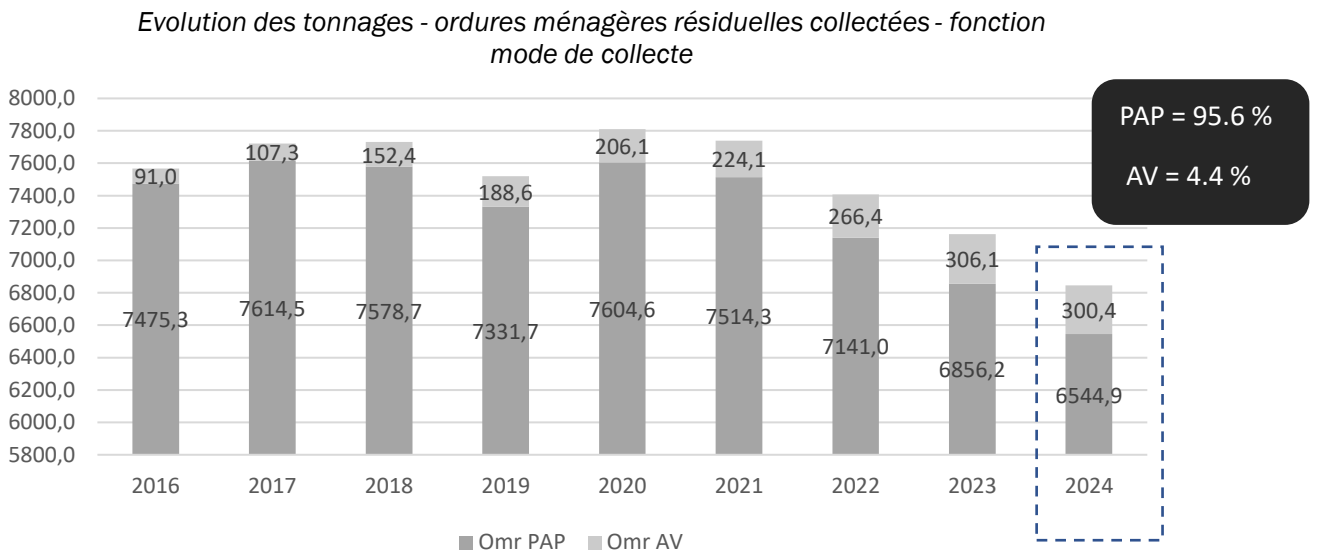


- Du flux ordures ménagères résiduels
- Du flux déchets ménagers recyclables (tri sélectif)
- Du flux emballages en verre
- Du flux biodéchets
- Des déchets déposés en déchetteries (TEV)
- Des végétaux déposés sur la plateforme déchets verts (TEV)
- Des déchets déposés dans les bennes à Monnaie
- Des déchets valorisés en 2024
- D'une synthèse de la production 2024
- De l'évolution des tonnages depuis 2016

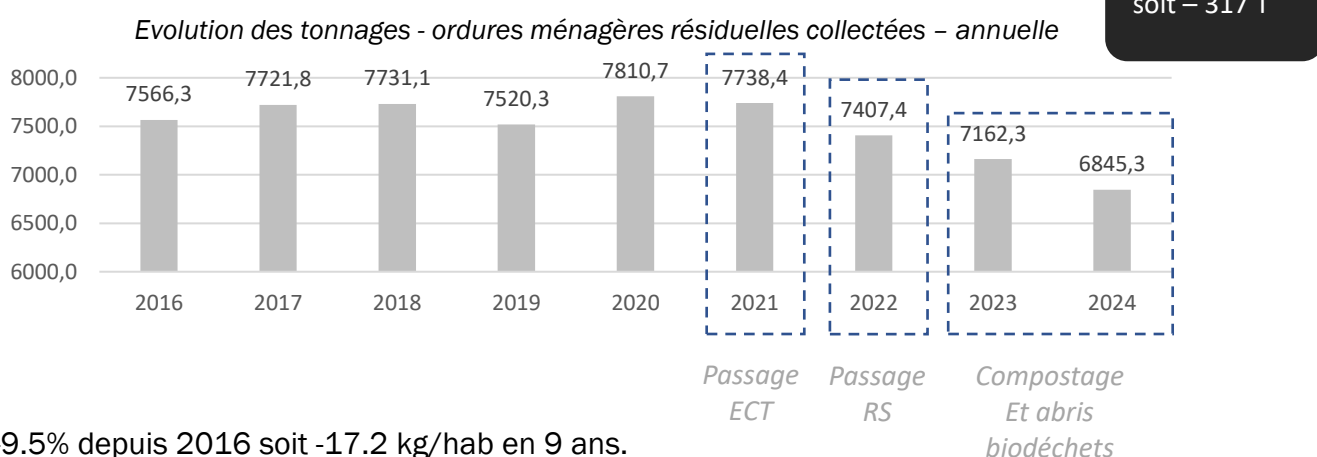
3.3.1 Collecte des ordures ménagères

En 2024 : 6 845.3 tonnes d'ordures ménagères collectées en PàP et AV.

Tonnages des ordures ménagères collectées (PAP et AV) – hors refus de tri



Evolution tonnage annuel collecté en ordures ménagères depuis 2016



-9.5% depuis 2016 soit -17.2 kg/hab en 9 ans.



Ordures ménagères	2016*	2017*	2018*	2019*	2020**	2021**	2022 ***	2023 ****	2024 (1)
KG/HAB TEV	192	195.9	196.1	190.8	193.3	191.5	181.8 178.8 ****	172.9	163.5
Réf Indre et Loire ADEME				206 kg/habitant/an d'OMR					
Réf Région CVDL ADEME				211 kg/habitant/an d'OMR					
*Base pop = TEV = 39 414 hab. 2020 : Crise sanitaire : 2 confinements **Sources : Insee, RP2018 (géographie au 01/01/2020) => 40 391 hab. *** pop 2022 : 40 742 hab **** pop 2023 : 41 414 hab (1) pop 2024 : 41 868 hab									

La collecte d'ordures ménagères a baissé de 317 T par rapport à 2023 (7.5 kg/hab).

Les collectes en apport volontaire et en porte-à-porte ont diminué /2023.

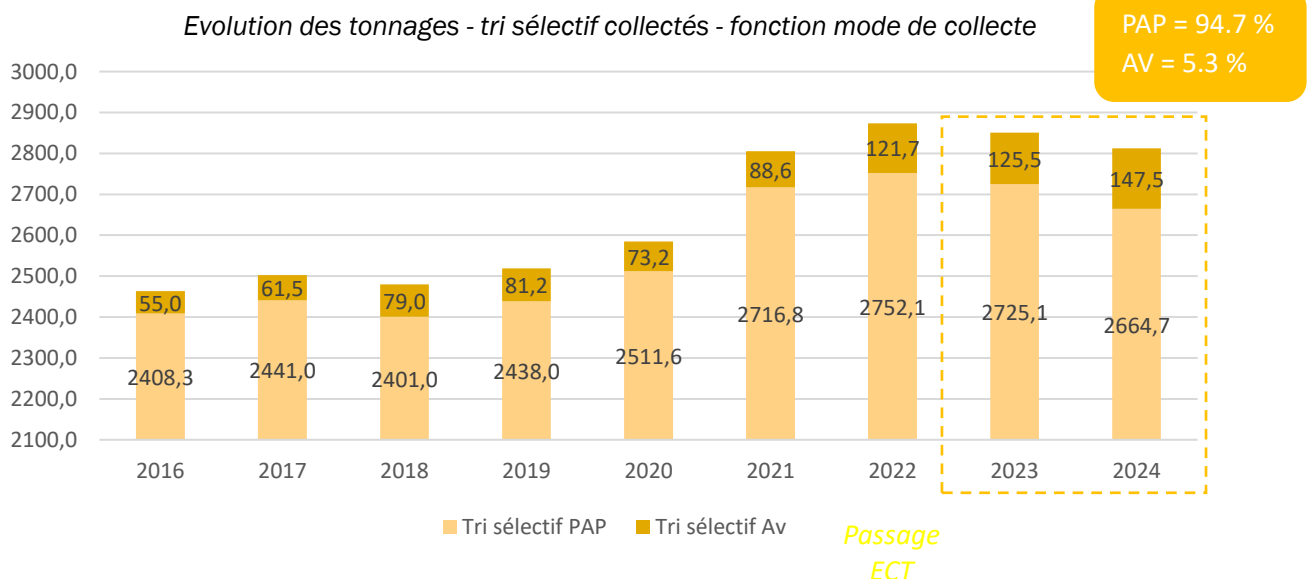
Les performances de collecte en ordures ménagères résiduelles sont inférieures aux références départementale et régionale de l'ADEME.

En 2024, des multiples actions de prévention ont été menées sur le territoire et depuis la mise en place des Extensions des consignes de tri en 2021 et de la redevance spéciale en 2022, les tonnages sont en diminution soit **de -11.5% par rapport à 2021 soit -893 T en 4 ans.**

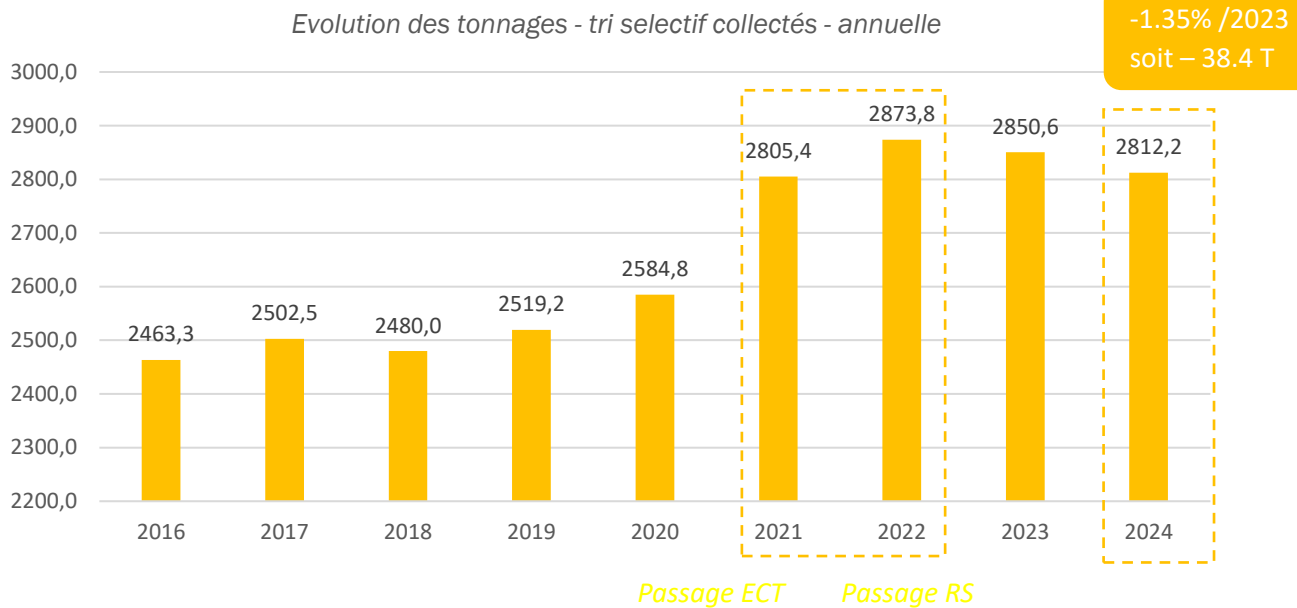
3.3.2 Collecte des emballages et papiers (collecte sélective) / déchets recyclables/multimatériaux

En 2024 : 2 812.2 tonnes d'emballages et papiers recyclables collectées en PàP et AV.

Tonnages des déchets recyclables (multi matériaux) collectés PAP et AV



Evolution tonnage annuel collecté en multi matériaux (emb + papiers) depuis 2016



Tri sélectif	2016*	2017*	2018*	2019*	2020**	2021**	2022 ***	2023 ****	2024 (1)
KG/HAB TEV	62.5	63.5	63	63.8	63.9	69.5	70.5 69.8 ****	68.68	67.2
Réf Indre et Loire ADEME					59 kg/habitant/an d'Emballages et papiers des ménages				
Réf Région CVDL ADEME					53 kg/habitant/an d'Emballages et papiers des ménages				

*Base pop = TEV = 39 414 hab. 2020 : Crise sanitaire : 2 confinements
 **Sources : Insee, RP2018 (géographie au 01/01/2020) => 40 391 hab.
 *** pop 2022 : 40 742 hab **** pop 2023 : 41 414 hab (1) pop 2024 : 41 868 hab

Les performances de collecte du tri sélectif (multi matériaux) sont en baisse et cela est progressif depuis 2023.

On observe une baisse des tonnages collectés en porte-à-porte et une augmentation en apport volontaire, au global - 38.4 T soit 0.9 kg/hab par rapport à 2023.

Les performances de collecte de la communauté de communes restent supérieures aux performances de collecte « départementale et régionale ».

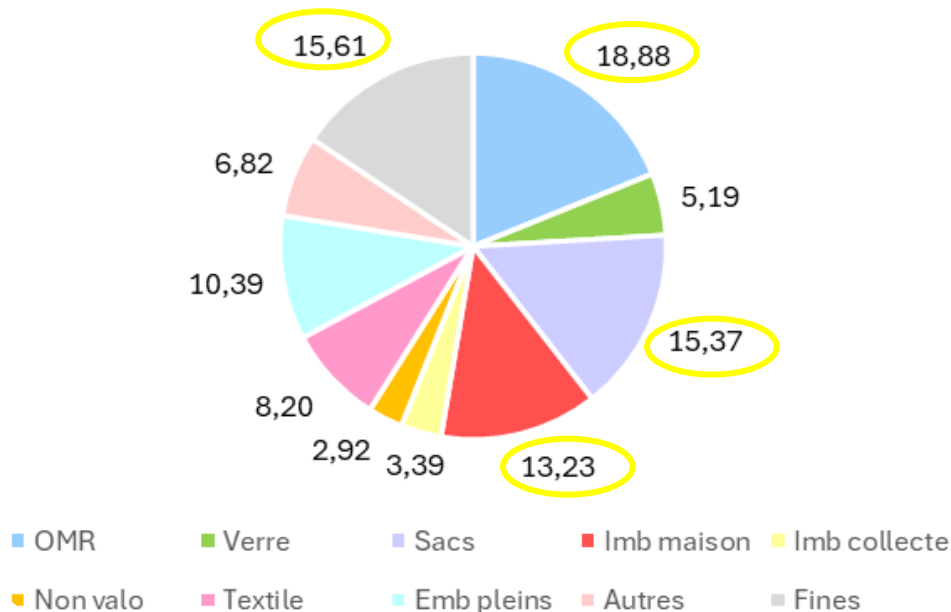
A compter du 01/01/2025 le tri des emballages hors foyers sera obligatoire. La communauté de communes a pour projet d'accompagner les communes à la mise en place de ce dispositif sur les espaces publics extérieurs (Dépôt candidature en octobre 2024 - AAP CITEO).



Refus de tri 2024

En Tonnes	2020	2021	2022	2023	2024
T1	40,68	175,8	185,9	203,6	126,8
T2	600	128,5	87,3	240,9	145,5
T3	0	123,6	80,2	152,1	155,7
T4	0	205,4	206,5	330,3	120,9
TOTAL en Tonne	640,68	633,3	559,9	926,9	548,9
Taux de refus en %	24,82	22,37	19,48	32,5	19,50
Evolution refus en %				-40,78	
Kg/hab de refus	15,8	16	13,7	22,3	13,1
Evolution refus en % kg/hab				-41,26	

Erreurs de tri en détail 2024 : source SPL Tri Val de Loire



- Les **OMR** représentent la plus grande source de refus pour Touraine-Est Vallées : **18.8%**.
- La présence de **sacs** (opaques, transparents, noirs, jaunes,...) est également importante, représentant **15.4%** des refus de tri.

Une campagne de communication sur le dépôt en « vrac » dans le bac jaune et une sur la présence des imbriqués sera menées en 2025 sur le territoire comme action de sensibilisation auprès des ménages et des professionnels.

Un dispositif de camera IA sera mise en place dans tous les véhicules de collecte à compter du 01/01/2025 pour faciliter la détection des erreurs de tri.

Les refus de tri ont diminué entre 2023 et 2024 cela peut s'expliquer par le changement de centre de tri (-40.8%).

L'objectif de la communauté de communes restant à réduire le tonnage de refus de tri chaque année, une communication est faite de manière ciblée sur les principales erreurs de tri et notamment celles à fort potentiel « risque » (piles, accumulateurs, les imbriqués, la présence de sacs d'ordures ménagères...).

En 2024, une caractérisation du flux jaune des habitats collectifs a de nouveau été réalisée et un guide du tri spécifique a été remis dans les foyers collectifs par les bailleurs sociaux.

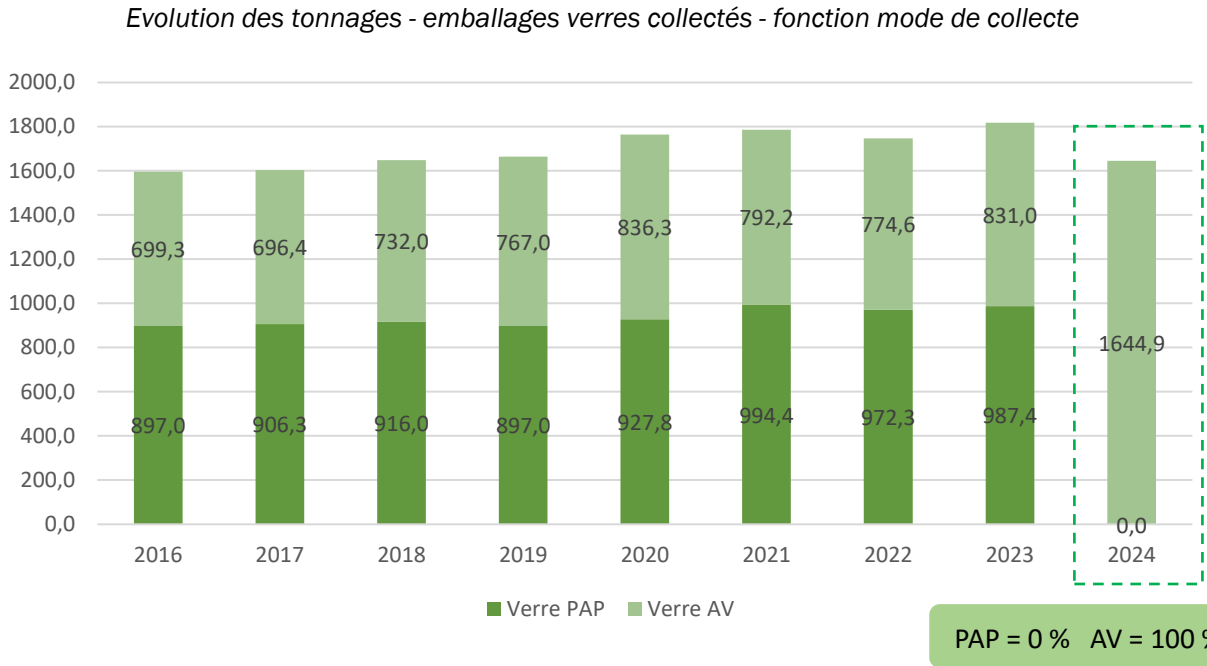
En 2024, le tournage de 3 films promotionnels sur le tri des emballages et papiers ont été tournés pour une diffusion en mars 2025, campagne « BRUTUS ».



3.3.3 Collecte des emballages en verre

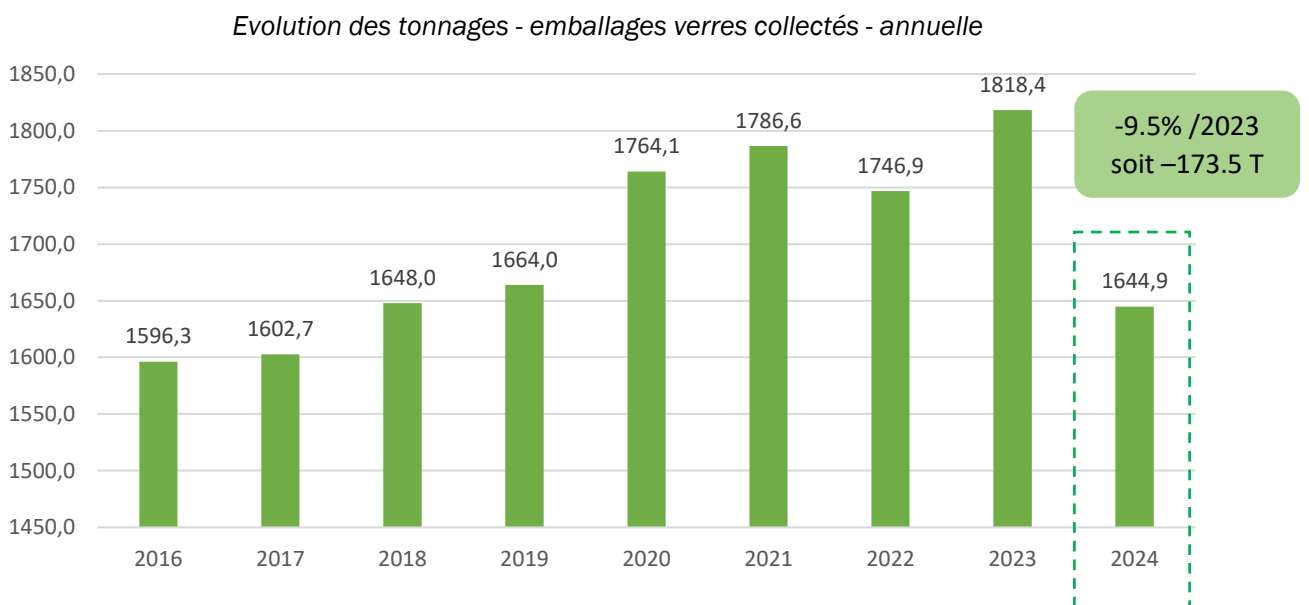
En 2024 : **1 645 tonnes d'emballage en verre** collectées en PàP et AV (hors benne verre déchetterie Vernou sur Brenne).

Tonnages des emballages en verre collectés PàP et AV



01/01/2024 : arrêt de la collecte en PàP au sud CCTEV.

Evolution tonnage annuel collecté en emballages en verre depuis 2016



Verre	2016*	2017*	2018*	2019*	2020**	2022 ***	2023 ****	2024
KG/HAB TEV sans dech	40.5	40.6	41.8	42.2	43.1	42.8 42.2****	43.9	39.3
KG/HAB TEV avec dech	x	44.7	46.5	46.5	47.6	46.8 46****	47.5	43.4
Réf Indre et Loire ADEME					34 kg/habitant/an de verre			
Réf Région CVDL ADEME					38 kg/habitant/an de verre			
*Base pop = TEV = 39 414 hab. 2020 : Crise sanitaire : 2 confinements **Sources : Insee, RP2018 (géographie au 01/01/2020) => 40 391 hab. *** pop 2022 : 40 742 hab **** pop 2023 : 41 414 hab (1) pop 2024 : 41 868 hab								

Les performances de collecte des emballages en verre ont baissé de -9.5% suite à l'harmonisation du mode de collecte en apport volontaire sur 100% du territoire.

En parallèle, il n'a pas été constaté plus de verre dans le tri sélectif mais une sensible augmentation du verre collecté en déchetterie (+13%/2023).

La communauté de communes a réalisé une campagne de communication en fin d'année 2023 sur le tri du verre ménager en raison de l'arrêt de la collecte en porte-à-porte au 01/01/2024.



Benne de 15 m3 à la déchetterie de Vernou sur Brenne :
171 T collectées en 2024

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Verre déch.	x	163,0	185,5	168,7	159,0	156,3	159,5	151.5	171.1

3.3.4 Déchets déposés en déchetterie

En 2024 : **11 841 tonnes de déchets** collectées dans les déchetteries intercommunales soit **282.8 kg/hab.** (278.7 kg/hab. sans verre).

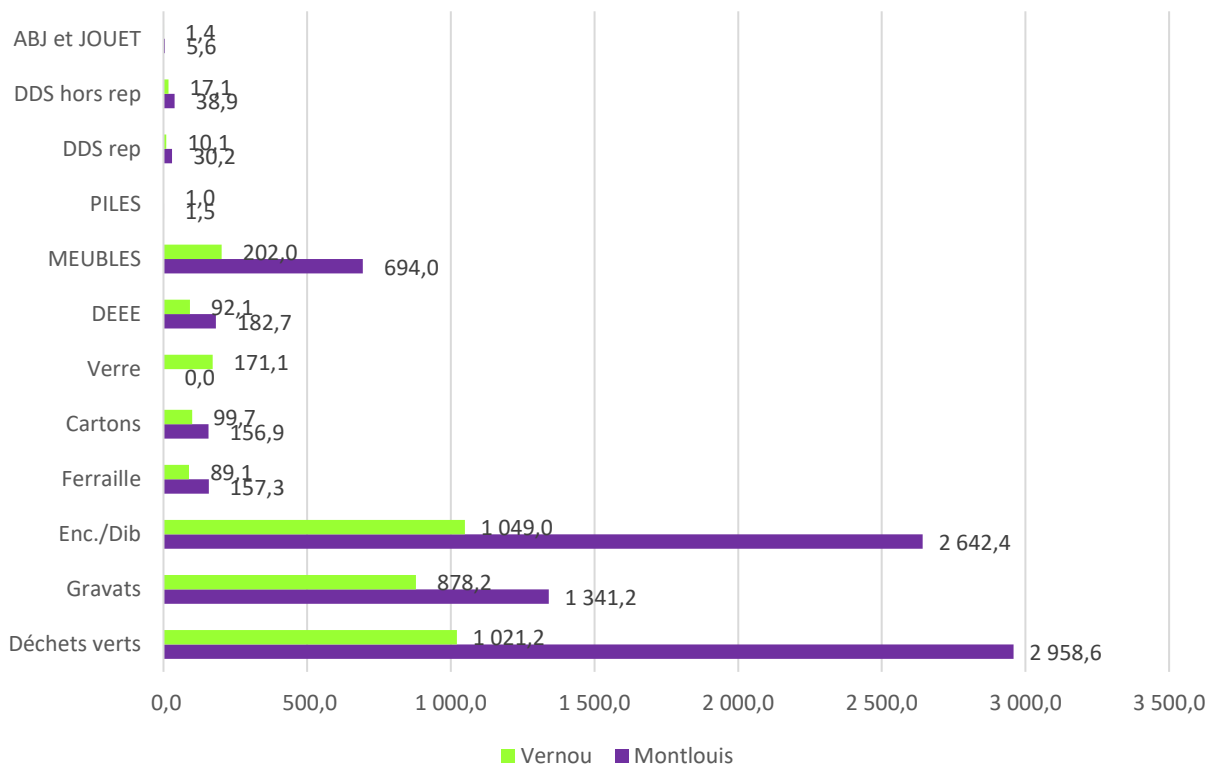
Tonnages collectés dans les déchetteries intercommunales par flux (principaux)

	Montlouis	Vernou	Total
Déchets verts	2 958,6	1 021,2	3 980
Gravats	1 341,2	878,2	2 219
Encombrant. /Dib	2 642,4	1 049,0	3 691
Ferraille	157,3	89,1	246
Cartons	156,9	99,7	257
Verre	0,0	171,1	171
TOTAL DECH D. BANAL	7 256,4	3 308,3	10 565
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	182,7	92,1	275
Déchets d'Equipements d'Ameublement (DEA)	694,0	202,0	896
Piles	1,5	1	2
Déchets Dangereux Spécifiques (DDS) REP	30,2	10,1	40
Déchets Dangereux Spécifiques (DDS) HORS REP	38,9	17,1	56
Articles de Bricolage et Jardinage (ABJ), Jeux et Jouets (JJ)	5,6	1,4	7
TOTAL REP*	953	323,7	1 277
TOTAL ANNUEL	8 209,3	3 632	11 841

*REP : Filière Responsabilité Elargie du Producteur

Augmentation de 207 T soit +1.8% /2023.

Tonnages collectés en déchetterie et par flux





Déchetterie de Montlouis

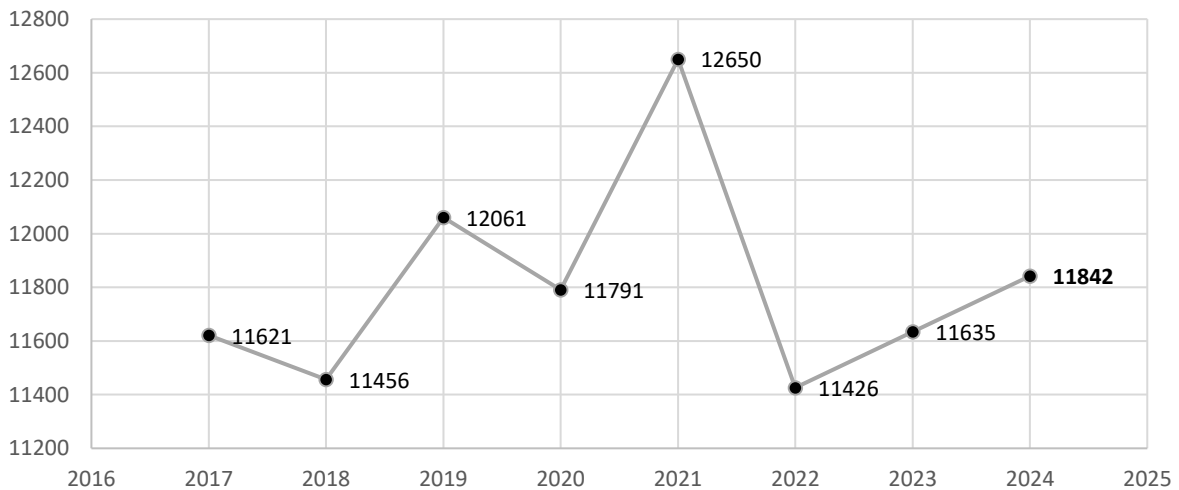
Déchetterie de Vernou sur Brenne

69.3% des tonnages collectés en déchetterie Utilisateurs sont principalement les administrés des communes du sud CCTEV	30.7 % des tonnages collectés en déchetterie Utilisateurs sont principalement les administrés des communes du nord CCTEV + Noizay
87.4 kg/passage	122 kg/passage
<u>Déchets les plus déposés :</u> Déchets vert (36%) / tout venant (16.3%) / gravats (32.2%) Déchets banals = 88.4 % des tonnages Déchet REP = 11.6%	<u>Déchets les plus déposés :</u> Déchets verts (28%) / tout venant (24.2%) / gravats (28.9%) Déchets banals = 91 % des tonnages Déchet REP = 9%
POP concernée : 27 666 296.7 kg/hab	POP concernée : 15 344 236.7 kg/hab

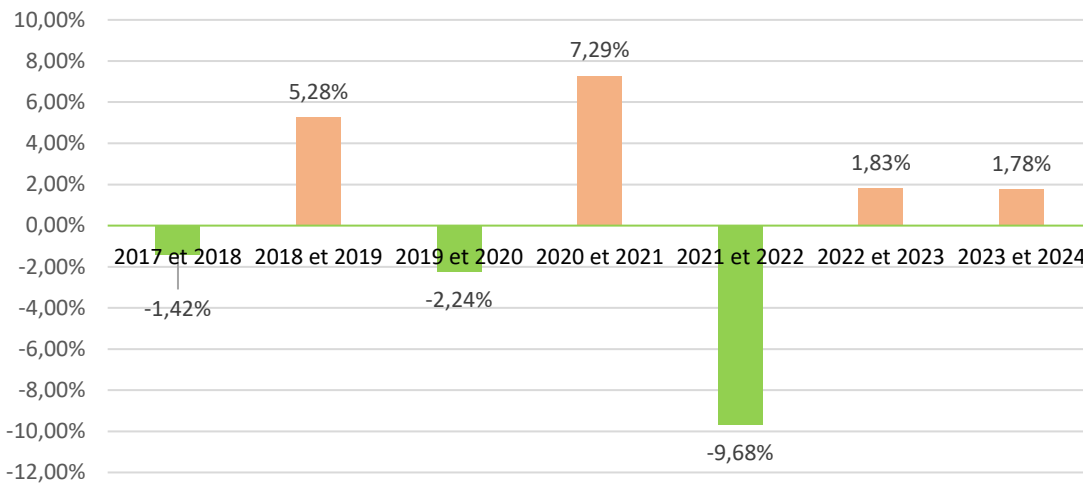
Evolution des tonnages collectés en déchetterie depuis 2017 (flux principaux)

Déchetteries	Végétaux	Gravats	Tout V.	Fer.	Cartons	Verre	DEEE	DEA	Piles	DDS	ABJJ	DASRI	Total annuel
Tonnage 2017	4 372	2 517	3 268	300	237	164	259	435	3	66	0	0,10	11 621
Ratio 2017 en kg/hab.	111	64	83	8	6	4	7	11	0	2	0	<0,5	296,0
Tonnage 2018	4 034	2 535	3 330	296	244	186	268	462	1	100	0	0,10	11 456
Ratio 2018 en kg/hab.	102	64	85	8	6	5	7	12	1	3	0	<0,5	292,5
Tonnage 2019	4 001	3 016	3 439	303	249	168	278	530	2,8	74	0	0,12	12 061
Ratio 2019 en kg/hab.	102	77	87	8	6	4	7	13	0	2	0	<0,5	305,6
Tonnage 2020	3 797	2 851	3 485	344	240	159	295	532	2	86	0	0,30	11 791
Ratio 2020 en kg/hab.	94	71	86	9	6	4	7	13	0	2	0	<0,5	291,6
Tonnage 2021	4 084	3 015	3 720	334	261	156	321	674	2	83	0	0,09	12 650
Ratio 2021 en kg/hab.	100	74	91	8	6	4	8	16	0	2	0	<0,50	309,0
Tonnage 2022	3 507	2 935	3 106	245	256	160	264	869	1	83	0	0,05	11 426
Ratio 2022 en kg/hab.	86	72	76	6	6	4	6	21	1	2	0	<0,5	279,5
Tonnage 2023	3 724	2 207	3 853	250	256	152	256	862	2	73	0	<0,5	11 635
Ratio 2023 en kg/hab.	90	53	93	6	6	4	6	21	1	2	0	<0,5	281,5
Tonnage 2024	3 980	2 219	3 691	246	257	171	275	896	5	96	7	<0,5	11 842,3
Ratio 2024 en kg/hab.	95,1	53,0	88,2	5,9	6,1	4,1	6,6	21,4	0,1	2,3	0,2	<0,5	282,8
Evolution	6,87%	0,54%	-4,20%	-1,60%	0,39%	12,50%	7,42%	3,94%	x	31,51%	x	x	1,8%
<i>En tonne - Ecart entre 2024 et 2023</i>	256	12	-162	-4	1	19	19	34	3	23	7	x	

Evolution du tonnage annuel en déchetterie



Evolution des écarts en %



Au global, on observe une augmentation de +1.8% par rapport à 2023.

Depuis le 01/01/2023, les gravats sont recyclés, il y a un transfert de tonnes entre la benne gravats et tout venant de 24% (plâtre) en 2023.

Augmentation des tonnages de déchets verts dans les déchetteries de 6.9% par rapport à 2023 et ce dans les 2 déchetteries.

Baisse en tout venant de - 4.2% et ce même constat dans les 2 déchetteries par rapport à 2023.

Forte augmentation des filières REP (DEEE, DEA, DDS...) et mise en place des filières ABJ et jouets au printemps 2024 dans les deux déchetteries, mais peu d'impact cette année sur la benne tout venant. Tri par matière et dimension dorénavant pour les DEA, ABJ et Jouets.



🗑️ Déchets Publié le jeudi 2 mai 2024

Avec l'éco-organisme **écomaison**, deux nouvelles filières sont maintenant proposées dans les 2 déchetteries intercommunales (Montfouais et Vernou).

Objets et matériaux de la maison BOIS - PLASTIQUES - MOUSSES

MOBILIER INTERIEUR ET EXTERIEUR Canapés, fauteuils, chaises, tables, bureaux, meubles de rangement, tables...	BRICOLAGE ET JARDIN Coques de outils, tôles et tôles, tuyaux d'arrosage...
LITERIE Coussins de lit, matelas, sommiers...	JOUETS Tricycles, jouets d'extérieur, jouets d'intérieur, véhicules à pédales...

LES INTERDITS ❌

- Les déchets dangereux
- Les déchets de construction
- Les déchets de cuisine
- Les déchets de peinture
- Les déchets de plâtre
- Les déchets de plâtre
- Les déchets de plâtre
- Les déchets de plâtre

📍 **Montfouais Est** | **ACTIVIS DU TRI** | **incoroon** | trounecestvoillez.fr

En déposant vos objets dans les bennes dédiées, vous leur offrez une seconde vie et vous réduisez la quantité de déchets enfouis ou incinérés.

3.3.5 Sites annexes : bennes et plateforme végétaux

3.3.5.1 Plateforme végétaux

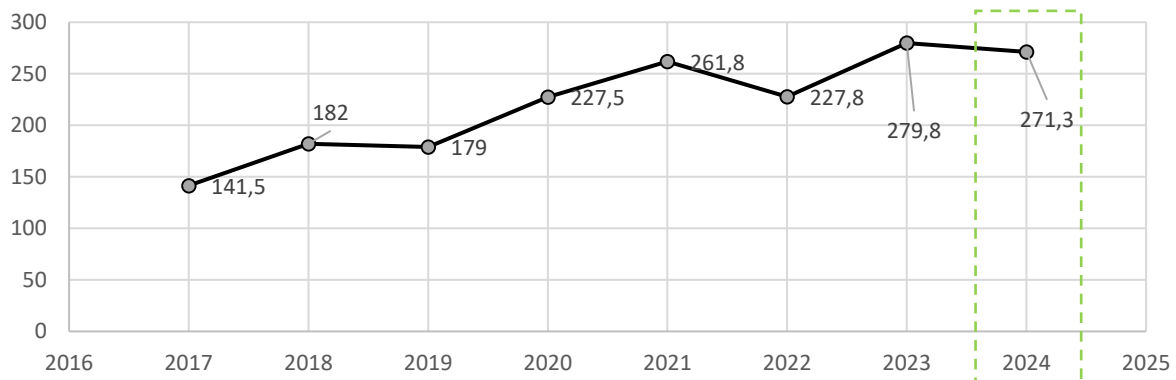
En 2024 : **993,6 tonnes de déchets verts** déposées et broyées sur la plateforme intercommunale située à Azay sur Cher, soit **23.7 kg/hab.** sur la population totale et **93.8kg/hab** sur la population des 3 communes autorisées.

Evolution des passages et tonnages

Année	Nbre entrée annuel	Evolution entrées	Nb entrée/ouverture	Volume végétaux
2017	4 817	X (34 ouvertures)	141.5	300 T
2018	7 287	+2 470 entrées (40 ouvertures)	182	800 T
2019	6 645	- 642 entrées (37 ouvertures)	179	513 T
2020	6 603	- 42 entrées (29 ouvertures)	227.5	580 T
2021	9 164	+ 2 561 entrées (35 ouvertures)	261.8	648 T
2022	8 428	- 736 entrées (37 ouvertures)	227.8	850.5 T
2023	10 074	+ 1 646 entrées (36 ouvertures)	279,8	705 T
2024	10 311	+ 237 entrées (38 ouvertures)	271.3	993.6 T

Population concernée : 10 588 hab.

Nombre de passages moyen par ouverture



+ 2.3 % d'entrée par rapport à 2023

En 2024, le nombre de passages relevé sur le site est un des plus élevés depuis l'ouverture de la plateforme en mars 2017.

+2.3% d'entrées comptabilisées par rapport à 2023 soit 237 entrées supplémentaires.

Le tonnage « estimé » lors des prestations de broyage est le plus élevé depuis 2017.

L'accès sur le site est autorisé uniquement aux particuliers des communes de Larçay, Véretz et Azay sur Cher depuis 7 ans (présentation titre accès de la déchetterie).

3.3.5.2 Bennes « végétaux » à Monnaie

En 2024 : **229 tonnes de déchets verts** déposées dans les bennes à Monnaie soit **5.5 kg/hab avec pop.** Total et **47.2 kg/hab** avec la population de Monnaie.

Année	Nbre entrée annuel	Evolution	Tonnages Déchets verts	Kg dv/entrée	Tonnages Cartons
2017	1 973	x	192,8 T	98	4 T
2018	2 159	+186 (32 ouvertures)	185,5 T	86	4,2 T
2019	1 747	- 412 entrées (32 ouvertures)	141 T	81	x
2020	1 844	+ 97 entrées (31 ouvertures)	185.6 T	100.5	x
2021	2 320	+ 476 T (35 ouvertures)	245.8 T	105.9	x
2022	2 038	-282 (37 ouvertures)	160.26 T	78.6	X
2023	1 867	-171 (31 ouvertures)	184.4 T	98.7	x
2024	2 120	+253 (31 ouvertures)	229.16 T	108	x

+ 13.5 % d'entrée par rapport à 2023

Le nombre moyen de passage mensuel est de 232.

Le tonnage moyen par ouverture est de 7.4 T.

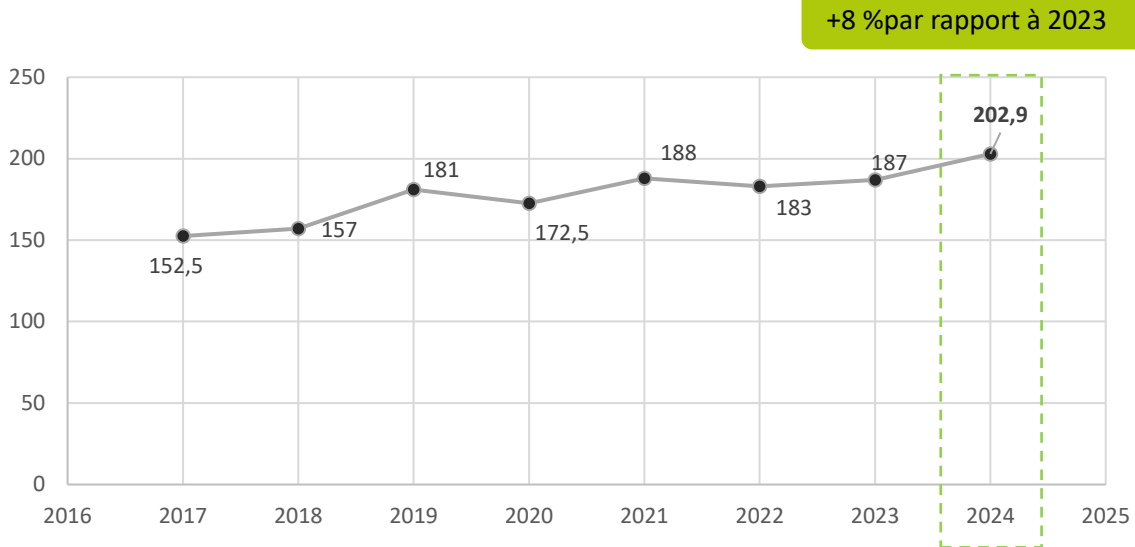
Le mois d'avril est le mois le plus performant en termes de tonnes collectées.

Le site est ouvert principalement aux ménages des communes du nord CCTEV, cependant 99% des dépôts sont effectués par les Monédiens (Reugny et Chançay pour 1%).

3.3.6 Collecte des textiles

En 2024 : **202.9 tonnes de textiles** déposées dans les bornes Le Relais 37 soit **4.8 kg/hab.**

Tonnages et évolutions depuis 2017



2017 et 2023 : peu d'évolution du parc.

2024 : ajout de **+18 colonnes** à textile sur l'ensemble du territoire.

2024 : année record en tonnage collecté depuis 2017.

Le tonnage de textiles collectés en 2024 affiche une hausse estimée à 8 % par rapport à 2023, atteignant son niveau le plus élevé depuis 2017. Cette progression s'explique notamment par une densification du parc de bornes, en augmentation de 50 % cette année.

La communauté de communes a également intensifié sa communication autour du tri des textiles, avec des publications mensuelles diffusées sur les réseaux sociaux, le site internet et dans le bulletin intercommunal.

Le **Défi des écoles 2024** a permis d'impliquer les établissements scolaires (16 classes) dans une opération de collecte, totalisant **751 tonnes** de textiles récupérés et sensibilisant 358 élèves au tri des TLC.

Actions soutenues financièrement par Refashion.

Ville-aux-Dames : les maternelles de moyenne section remportent le défi « je trie mon armoire »

ABONNÉS Cet article est réservé aux abonnés numériques.



Les élèves sont fiers de leur travail de récupération.

3.3.7 Collecte des biodéchets

En 2024 : **22 tonnes de biodéchets ont été déposées** dans les abris bacs installés sur le territoire soit **0.5 kg/hab.**

Année	Tonnages collectés	Nbre d'abris bacs	Nbre de foyers potentiel
2023	5	3	157
2024	22	20	1 330
Evolution	+340 %	+566%	+747%

3.3.8 Valorisation et recyclage

En 2024 : **13 580 tonnes** de déchets recyclées, compostées ou valorisées soit **324.4 kg/hab** (302.8 kg/hab. en 2023) => **+8%/2023**

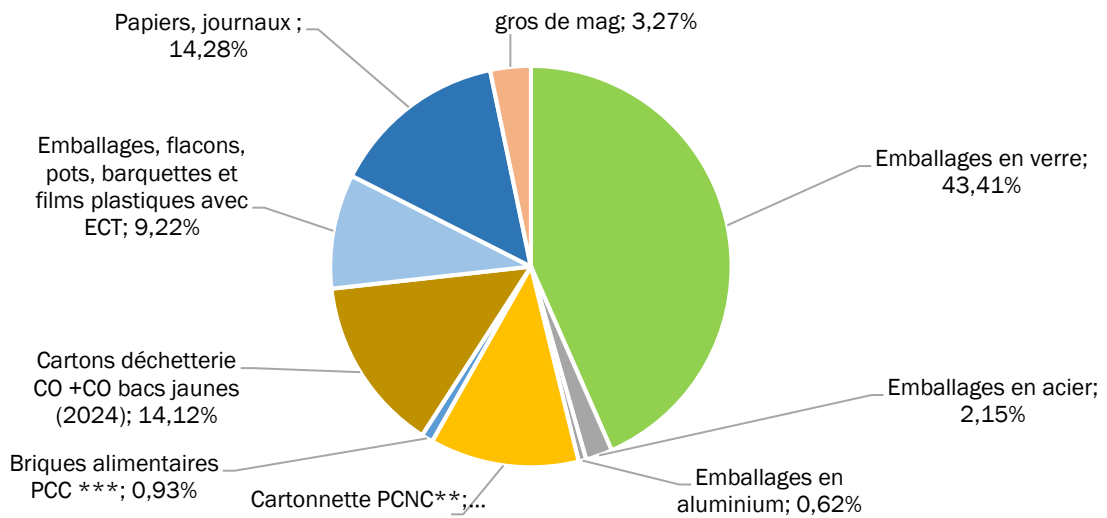
3.3.8.1 Valorisation des déchets issus de la collecte sélective

	2021	Tonnages recyclés 2021	2022	Tonnages recyclés 2022	2023	Tonnages recyclés 2023	2024	Tonnages recyclés 2024	Evolution tonnage	Répartition en %
Produits recyclés Emballages et papiers – hors stock	Kg/hab	T	Kg/hab	T	Kg/hab	T	Kg/hab	T	%	%
Emballages en verre	61,7	2468,8	60,5	2465,6	48,6	2013,17	46,8	1 960,3	-2,6	43,41%
Emballages en acier	3,4	137,1	1,8	74	1,8	77	2,3	97,0	26,0	2,15%
Emballages en aluminium	0,4	15,5	0,3	14,1	0,3	15	0,7	27,8	85,3	0,62%
Cartonnette PCNC**	17	683	20,4	834,5	21	870,5	13,0	542,7	-37,7	12,02%
Briques alimentaires PCC ***	1,6	66,1	0,98	40,3	0,8	35	1,0	42,2	20,4	0,93%
Cartons déchetterie CO +CO bacs jaunes (2024)	3	144,60*	8,4	344,9	8	334	15,2	637,5	90,9	14,12%
Emballages, flacons, pots, barquettes et films plastiques avec ECT	13,9	559,8	8	328,8	8,9	369	9,9	416,2	12,8	9,22%
	AVEC ECT		AVEC ECT		AVEC ECT + flux dev		AVEC ECT + flux dev			
Papiers, journaux	19	763,5	20,7	845,7	11,2	466,5	15,4	644,7	38,2	14,28%
Gros de mag							3,5	147,5	x	3,27%
TOTAL	120	4838,3	121,08	4947,9	101	4180,17	107,9	4 515,9	8,0	100,00%

*régulation des expéditions de cartons de déchetterie 2021 sur l'année 2022. ** Papier Carton Non Complexé ***Papier Carton complexé

	2023	2024	2024 : 1ere année à 100% nouveau Centre de tri 37
Tonnages collectés : Emballages et papiers + verres collectés + cartons déchetteries	5 076,23	4 884,7	
Taux de déchets recyclés en réel au 31/12/2024	82%	92%	

Répartition théorique du contenu bac jaune (fonction quantité recyclée)
hors erreurs de tri



Baisse significative de la collecte du verre d'où une baisse des tonnages recyclés.

En 2024, les emballages métalliques sont plus recyclés ainsi que le gros de magasin. Une hausse également sur le recyclage des fibreux et des plastiques.

Au global, on observe une baisse de 8% des tonnages valorisés (emballages ménagers + papiers + cartons de déchetterie).

ANALYSE DES DONNEES kg	Perf/hab. 2017 *	Perf/hab. 2018*	Perf/hab. 2019*	Perf/hab. 2020	Perf/hab. 2021	Perf/hab. 2022	Perf/hab. 2023	Perf/hab. 2024	Taux variation arrondi en %
VERRE	47.5	49.8	46.2	49.6	61.7	60,5	48,6	46,8	-3,7%
Emballages légers	23.8	25.95	32.37	31.5	36.3	31,5	32,8	45,6	39,2%
Papiers	24.1	25.5	21.40	17.6	19,0	20,7	11,2	15,4	37,5%
TOTAL EMBALLAGES TEV	71.3	75.75	78.57	81.1	98,0	92,0	81,4	92,5	13,6%
Refus de tri	11.5	12.7	13.9	16.7	15.6	13,7	22,4	13,1	-41,5%

3.3.8.2 Valorisation des déchets collectés dans les déchetteries intercommunales et abris bacs

	2022		2023		2024		Taux variation
	Tonnages recyclés	Perf. En Kg/hab *	Tonnages recyclés	Perf. En Kg/hab **	Tonnages recyclés	Perf. En Kg/hab **	Perf - En kg/hab
Végétaux avec plateforme + Monnaie	4 517,62	110,8	4613,4	111,4	5 202,6	124,3	11,5%
Ferraille	245,32	6	250	6	246,4	5,9	0,0%
DEEE	263,515	6,4	255,6	6,2	275	6,6	5,9%
Meubles	869	21,3	862	20,8	896	21,4	2,9%
Gravats	0	0	2207	53,3	2 219	53,0	-0,6%
Biodéchets AV	0	0	5	0,1	22	0,5	425,5%
Total sans gravats	5 895,46	144,5	5 981	144,4	6 642	158,6	9,9%
Total avec gravats	5 895,46	144,5	8 188	197,7	8 861	211,6	7,1%

Au global, les performances de recyclage des déchets issus des déchetteries et sites annexes sont en hausses comparativement à 2023 avec ou sans la prise en compte des gravats.

Depuis le 01/01/2023, les gravats sont 100% recyclés auprès d'une entreprise située dans le département (remblai) > impact fort sur les données de recyclage/2022.

3.3.8.3 Valorisation des textiles

Les textiles, linges et chaussures usagés collectés dans les bornes d'apport volontaire représentent 202.9 T soit **4.8 kg/hab en 2024**.

3.3.8.4 Synthèse valorisation 2024

Les cartons issus des déchetteries ont fait l'objet d'une régulation des expéditions entre 2023 et 2024, dans le but d'optimiser les filières de traitement.

En ce qui concerne le verre, une gestion des stocks a été mise en place en prévision de la fin des marchés de collecte AV et PP, intervenue le 31 décembre 2024.

Matières 2024 recyclées	Tonnages collectés	Tonnages recyclés	Kg/hab recyclé	Taux de recyclage
Verre	1 815,95	1 960,29	46,8	108%
Emballages légers	2 812,19	1 603,28	38,3	80%
Papiers		644,7	15,4	
Cartons déchetterie	256,56	307,68	7,3	120%
Végétaux	5 202,60	5 202,60	124,3	100%
Ferraille	246,4	246,4	5,9	100%
DEEE	274,828	274,828	6,6	100%
Meubles	896	896	21,4	100%
Gravats	2219,4	2219,4	53,0	100%
Textiles	202,9	202,9	4,8	100%
Biodéchets	22	22	0,5	100%
Sous total sans refus	13 948.8	13 580.05	324.4	97%

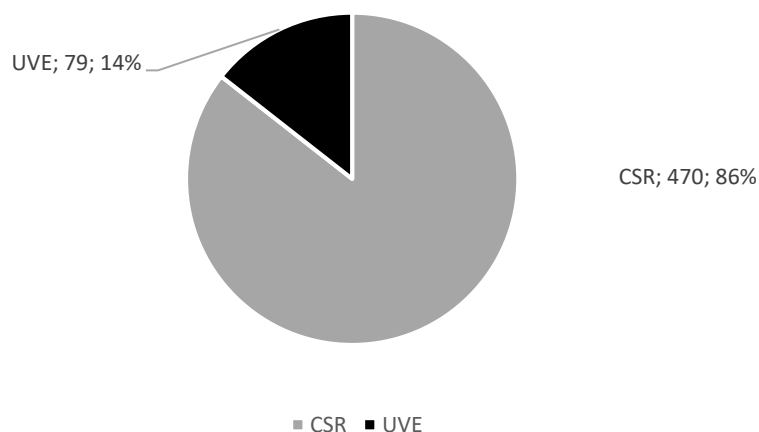
Les gravats ont été recyclés à 100 %, conformément aux objectifs de valorisation des déchets inertes.

L'ensemble des biodéchets collectés a été valorisé, représentant 100 % des tonnages, et le service dédié a été pérennisé.

À partir de 2024, les refus de tri ont été recyclés sous forme de Combustibles Solides de Récupération (CSR), couvrant 86 % du gisement total.

Par ailleurs, 80 % des emballages légers et des papiers ont été recyclés via les filières appropriées.

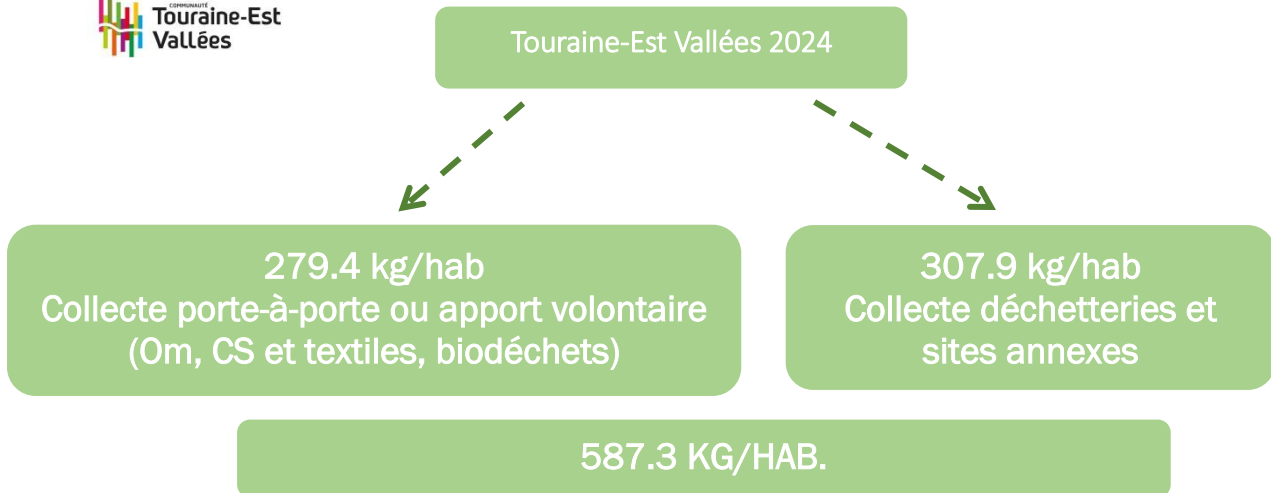
Repartition mode de traitement des refus de tri issus des collectes (réel traité 2024)



3.3.9 Synthèse de la production totale des déchets

En 2024, chaque habitant a **produit** en moyenne **587.3 kg** de déchets ménagers soit :

- 279.4kg/hab. collectés à domicile (porte-à-porte et apport volontaire + textiles)
- 307.9 kg/hab. collectés dans les sites intercommunaux (déchetteries et plateforme + bennes Monnaie)



587.3 kg/hab. de déchets produits en 2024

604.8 kg/hab en 2022

592.4 604.8 kg/hab en 2023

—

=

110.3 kg/hab. de déchets produits en 2024 à traiter

131.3 kg/hab en 2023

208.2 kg/hab en 2022

Omr + refus de tri UVE = 139 kg/hab

Refus de tri en CSR = 11.2 kg/hab

Valorisés CS, textiles, BD, déchetterie = 324.3 kg/hab

DDS déchetteries = 2.4 kg/hab

TOTAL = 477 KG/HAB

de déchets valorisés ou recyclés 2024

461.1 kg/hab de valorisé en 2023

396.6 kg/hab de valorisé en 2022

En 2024, 81.2 % des déchets collectés ont été valorisés par la communauté de communes et notamment les ordures ménagères et les refus de tri par valorisation énergétique.

100% des gravats collectés sont également recyclés depuis 2023 ce qui représente 53 kg/hab auparavant traités par enfouissement.

Une hausse des déchets recyclés issus de la collecte sélective (92% contre 82% en 2023 grâce au nouveau centre de tri (+8 %).

Sans compter sur une augmentation des végétaux des DEEE et meubles collectés en déchetterie.

Le taux de valorisation global s'obtient en divisant les tonnages valorisés issus de la collecte et des déchetteries tels que les emballages, papiers et verre recyclables, la ferraille, les déchets électriques et électroniques et les déchets végétaux, par les tonnages globaux de déchets collectés en porte à porte, en apport volontaire et sur les deux déchetteries de Touraine-Est Vallées.

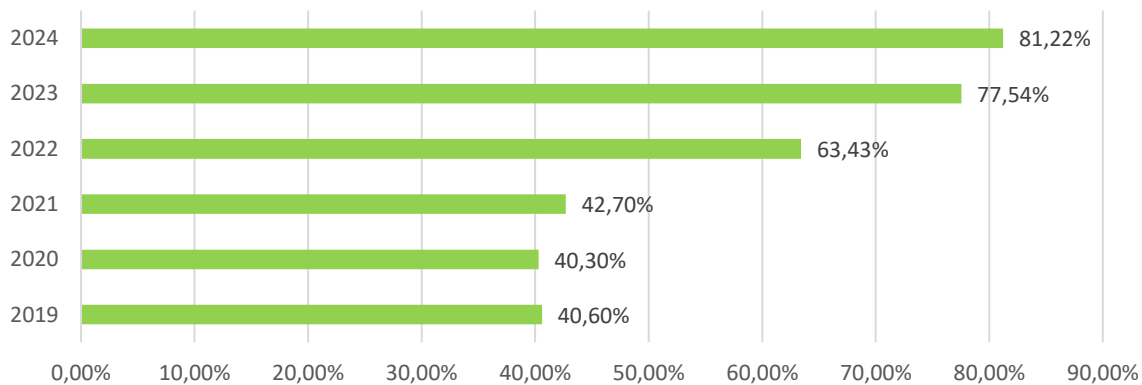
TVG = tonnages valorisés (emballages-papiers + verre + ferraille + cartons (spécificité 2022) + D3E + DV total + meubles + textiles) / tonnages collecte (y compris refus de tri) et déchetteries :

TVG = 81.22% (avec gravats / Omr et refus de tri valorisés)

77.54% en 2023

63.43% en 2022

Evolution des taux de valorisation (avec gravats et valorisation OMR)



Evolution des tonnages depuis 2015 : tonnages et kg/hab

	Tonnages									2023	2024
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022			
Ordures ménagères	7 666,50	7 566,30	7 721,8	7 731,1	7 520,3	7 810,7	7 738,4	7 407,40	7 162,3	6 845,3	
Emballages et papiers	2 432,10	2 463,30	2 502,5	2 479,9	2 518,33	2 585	2 805,4	2 873,74	2 873,7	2 812,2	
Verre (avec verre dech Vernou)	1 741,90	1 781,90	1 766,2	1 833,7	1 832,2	1 923,2	1 942,8	1 906,36	1 969,9	1 816,0	
Déchetteries	10 759,60	11 356,40	10 768,2	10 542,1	11 087,5	10 807	11 311,9	10 132,78	10 364,9	10 500,3	
				**	**	**	**	***			
Plateforme + benne			492,8	985,5	654	765,5	893,8	1 010,76	889,4	1 222,6	
DEEE	196,8	274,5	259	268,2	278	295	321	263,52	255,6	275,0	
Meubles	103*	143,3*	435	461,6	530	532	674	869,00	862,0	896,0	
Textiles	117,6	128,1	205,5	156,9	180,9	172,4	188,3	183,07	187,0	202,9	
TOTAL	23 017,60	23 713,90	23 658,20	23 473,6	23 947,2	22 967,4	25 875,7	24 646,63	24 564,8	24 570,2	

	kg/hab								2023	2024
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022		
Ordures ménagères	197,2	192,5	195,9	196,1	190,8	193,3	191,6	181,8	173,0	163,0
Emballages et papiers	62,5	62,6	63,5	63	63,8	64	69,4	70,5	69,0	67,0
Verre (avec verre déch Vernou)	44,8	45,3	44,8	46,5	46,4	47,6	48,1	46,7	48,0	43,0
Déchetteries	276,8	288	273,2	267,5	281,3	267	280	248,7	250,0	251,0
Plateforme + benne			12,5	25	16,5	19	22,1	24,8	22,0	29,0
DEEE	5	6,9	6,5	6,8	7	7,3	7,9	6,4	6,0	7,0
Meubles	2,6*	3,6*	11	11,7	13,4	13	16,7	21,3	21,0	21,0
Textiles	3	3,2	5,2	4	4,5	4,2	4,6	4,5	5,0	5,0
TOTAL	591,9	602,1	600,1	595,6	623,7	615,4	640,4	604,7	594,0	587,0

Tonnages issus des rapports annuels 2015 et 2016 ex CCV et ex CCET (réf population/com com)

Soit en 2015 = 38 863 hab.

Soit en 2016 = 39 296 hab.

hors verre, hors meubles, hors DEEE * pop RA 2022 ****pop RA 2023 2024 : 41 868 hab

2017 et 2018 et 2019 : données TEV population 39 414 hab. 2020 : 40 391 hab * uniquement déchetterie Vernou

Variation – valeurs arrondies sup.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Taux variation
Ordures ménagères	7 520	7 811	7 738	7 407	7 162	6 845	-4%
Emballages et papiers	2 518	2 585	2 805	2 874	2 874	2 812	-2%
Verre (avec verre déch Vernou)	1 832	1 923	1 943	1 906	1 970	1 816	-8%
Déchetteries	11 088	10 807	11 312	10 133	10 365	10 500	1.8%
Plateforme + bennes	654	766	894	1 011	889	1 223	38%
DEEE	278	295	321	264	256	275	7%
Meubles	530	532	674	869	862	896	4%
Textiles	181	172	189	183	187	203	9%
Biodéchets	0	0	0	0	5	22	340%
TOTAL				24 647	24 570	24 592	0,09%

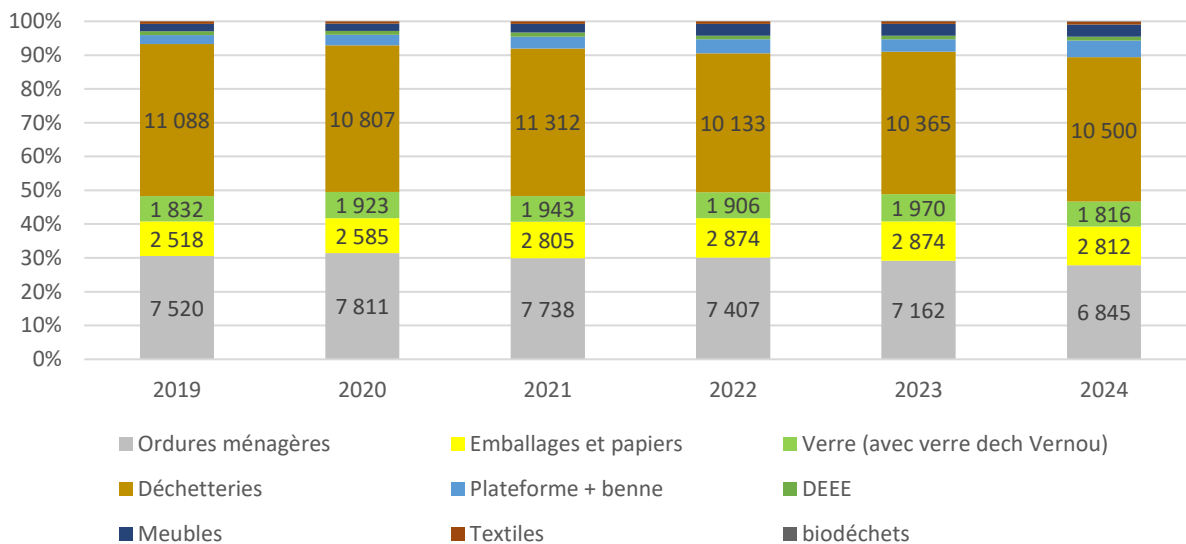
Baisse des ordures ménagères collectées en porte-à-porte et au global de -4%.

Baisse du tri sélectif collectés et du verre.

Hausse des dépôts en déchetterie et globalement des déchets verts.

Hausse des tonnages collectés via les filières REP (Responsabilité Elargie des Producteurs).

Nouveauté 2024 : collecte des biodéchets (non expérimentale).



3.4 La fréquentation en déchetterie

Le service déchets ménagers de la TEV tient à jour chaque année le nombre d'entrées dans ses structures intercommunales et notamment dans les déchetteries.

Déchetterie de Vernou sur Brenne et Montlouis sur Loire

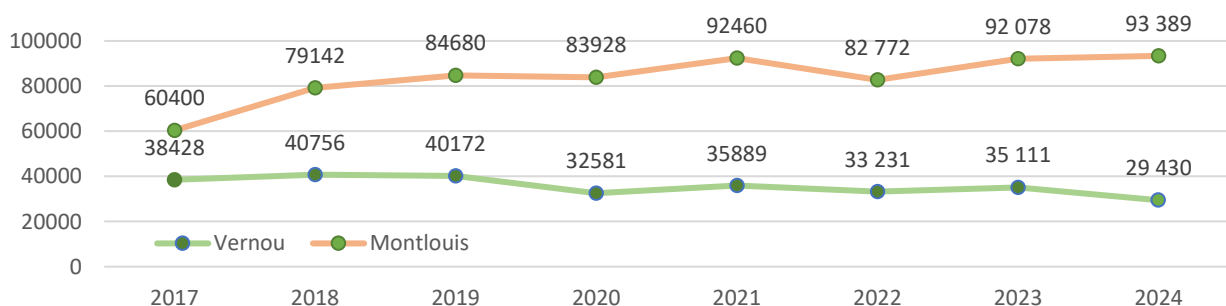
Le nombre de passages effectué dans les déchetteries est détaillé ci-après :

		NB TOTAL	PARTICULIERS	PRO	COMMUNES	CESU/ASSO
DECH VERNOU	2020	32 581	31 887	468	181	45
		100,00%	97,90%	1,40%	0,55%	0,13%
	2021	35 889	35 236	414	186	53
		100,00%	98,18%	1,15%	0,52%	0,15%
	2022	33 231	32 629	392	169	41
		100,00%	98,19%	1,18%	0,51%	0,12%
	2023	35 111	34 427	452	176	56
		100,00%	98,05%	1,29%	0,50%	0,16%
	2024	29 786	29 430	222	120	14
		100,00%	98,80%	0,75%	0,40%	0,05%

		NB TOTAL	PARTICULIERS	PRO	COMMUNES	CESU/ASSO
DECH MONTLOUIS	2020	83 928	83 681	52	103	92
		100,00%	99,71%	0,06%	0,12%	0,11%
	2021	92 460	92 058	92	206	104
		100,00%	99,57%	0,10%	0,22%	0,11%
	2022	82 772	82 344	106	215	107
		100,00%	99,48%	0,13%	0,26%	0,13%
	2023	92 078	91 550	132	259	137
		100,00%	99,42%	0,14%	0,28%	0,15%
	2024	93 936	93 389	196	221	130
		100,00%	99,42%	0,21%	0,24%	0,14%

TOTAL INTERCO 123 722 (24 % Vernou et 76% Montlouis)
 Diminution de 2.8% /2023 (-3 467 passages)

Evolution de la fréquentation sur les déchetteries intercommunales depuis 2016



La fréquentation totale en déchetterie **diminue de 2.8% par rapport à 2023**.

La fréquentation de la déchetterie Vernou sur Brenne est en baisse (fermeture pour travaux notamment) et le nombre de passages en 2024 est le plus faible enregistré depuis 2019. En revanche, la fréquentation de la déchetterie de Montlouis sur Loire connaît une augmentation annuelle de +12 %, soit +10 008 passages par rapport à 2020.

Contrôle d'accès sans gestion informatisée depuis 2016. Le suivi est assuré par les agents d'accueil.

Plateforme déchets verts d'Azay sur Cher

Le nombre de passages effectué sur la plateforme déchets verts est détaillé à l'article 3.3.5.1. du document.

Bennes à Monnaie

Le nombre de passages effectué sur la plateforme déchets verts est détaillé à l'article 3.3.5.2 du document.

Evolution des fréquentations en déchetterie et sites annexes 2023/2024

	2022	2023	2024	Evolution
Déchetteries	116 003	127 189	123 722	-2.7%
Plateforme végétaux	8 428	10 074	10 311	+2.3%
Monnaie benne végétaux	2 038	1 867	2 120	+13.5%
TOTAL	126 469	139 130	136 153	-2%

Déchetteries métropolitaines

Le nombre de passage effectué dans les déchetteries métropolitaines est détaillé ci-après :

Accès autorisé par la signature d'une convention entre la TEV et TMVDL.





Déchetterie du Cassantin

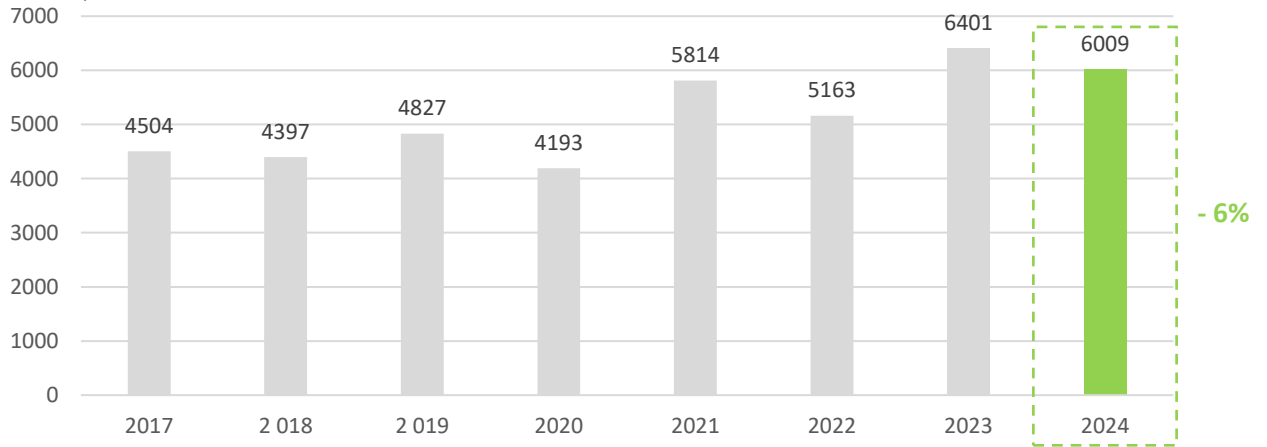
En 2024	Nb de passages
T1	1 100
T2	1 587
T3	1 996
T4	1 326
Annuel	6 009

Une baisse de fréquentation de la déchetterie du Cassantin de **-6%**.

Monnaie représente **21%** de la fréquentation de la déchetterie du Cassantin (stable).

Année	Nbre passage	Commentaires
2017	4 504	Ouverture annuelle
2018	4 397	Ouverture annuelle - 107 passages/2017
2019	4 827	Ouverture annuelle + 430 passages/2018 + 323 passages/2017
2020	4 193	Ouverture annuelle + fermeture conf. 1 - 634 passages/2019 + 430 passages/2018 + 323 passages/2017
2021	5 814	Ouverture annuelle + + 1 621 passages/2020 + 987 passages/2019 + 1 417 passages/2018 + 1 310 passages/2017
2022	5 163	Ouverture annuelle - 651 passages en 2022
2023	6 401	Ouverture annuelle + 1 238 passages en 2023
2024	6 009	Ouverture annuelle - 392 passages en 2024

Evolution fréquentation - déchetterie du Cassantin depuis 2016 (nombre passage annuel)



Seuls les particuliers de Monnaie du territoire peuvent utiliser la déchetterie du Cassantin.

Les trimestres T2 et T3 restent les plus fréquentés.

Déchetterie Saint Pierre des Corps « Bois de Plante »

En 2024	Nb de passages
T1	621
T2	1 085
T3	1 134
T4	923
Annuel	3 763

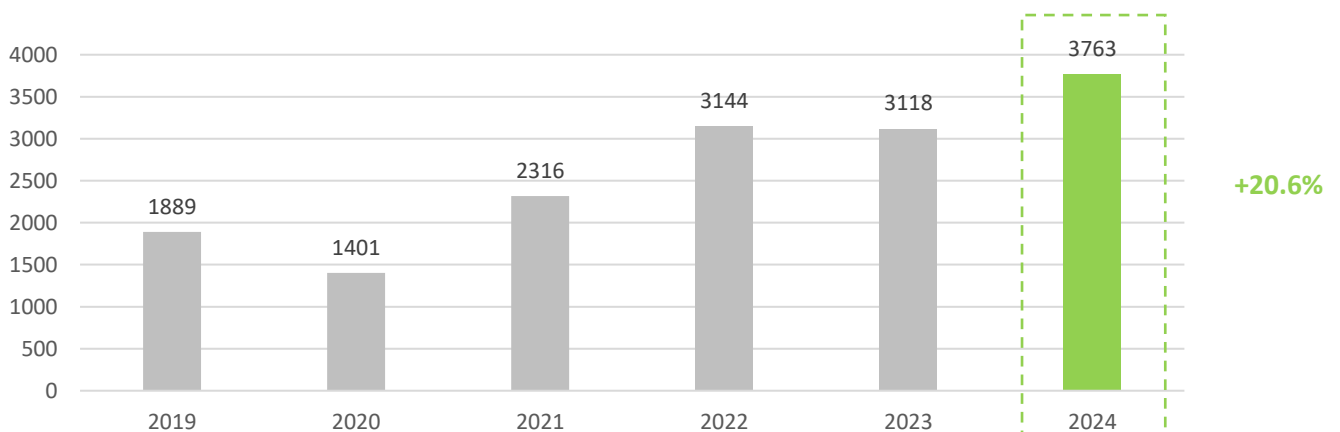
Année	Nbre passage	Commentaires
2017	137	1 trimestre de comptabilisé T4 comptabilisé
2018	909	Fermeture au T4 3 trimestres de comptabilisés
2019	838	Fermeture au T1 3 trimestres de comptabilisés
2020	1 401	Ouverture annuelle + fermeture conf. 1 +563 passages/2019
2021	2 316	Ouverture annuelle + 1 478 passages/2019 + 915 passages/2020
2022	3 144	Ouverture annuelle + 828 passages en 2022
2023	3 118	Ouverture annuelle - 26 passages en 2023
2024	3 763	Ouverture annuelle +645 passages en 2024

Une augmentation de fréquentation de
+ 20.6%

Les 5 communes de la CCTEV autorisées
 représentent **10%** de la fréquentation de
 la déchetterie du Bois de Plante à SPDC
 (stable).

Seuls les particuliers des communes de La Ville aux Dames, Montlouis sur Loire, Véretz,
 Azay sur Cher et Larçay peuvent utiliser la déchetterie.

Evolution fréquentation - déchetterie du SPDC (nombre passage annuel) depuis 2016



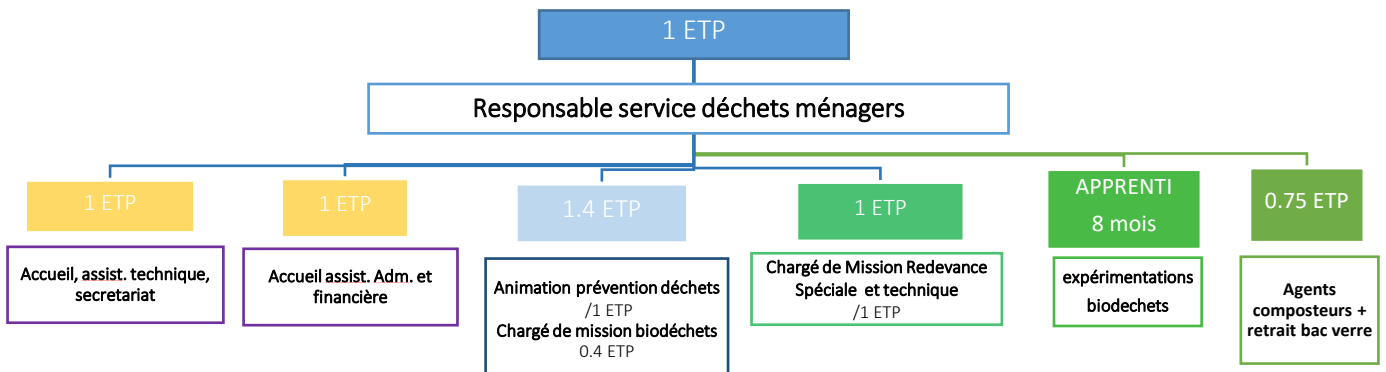
La fréquentation a augmenté de +314% depuis 2018.

Les trimestres T2 et T3 restent les plus fréquentés. Fermeture du site en novembre et décembre 2023.

3.5 Les indicateurs du service

Le service déchets ménagers tient à jour annuellement des indicateurs permettant de mesurer l'activité du service.

Le service déchets ménagers s'intègre dans la Direction Technique, de l'Environnement et du Patrimoine de la communauté de communes.



Pas de stagiaire en 2024.

3.5.1 L'accueil du public

Le service déchets ménagers de Touraine-Est Vallées est localisé au siège social de la collectivité « 48 rue de la Frelonnerie » à Montlouis sur Loire.

Coordonnées du service

Téléphone du secrétariat déchets ménagers : **02 47 25 55 50**

Adresse mail : accueildechets@touraineestvallees.fr

Rubrique déchets ménagers : www.touraineestvallees.fr

Actualités : **Facebook TEV**

Horaires d'accueil téléphonique service déchets ménagers

Modification en septembre 2020

Lundi : 8h30 à 12h30 et 14h à 17h30

Mardi : 8h30 à 12h30

Mercredi : 8h30 à 12h30 et 14h à 17h30

Judi : 8h30 à 12h30

Vendredi : 8h30 à 12h30

Horaires d'accueil physique service déchets ménagers

Modification en juillet 2023

Lundi au jeudi : 8h30 à 12h30 et 14h à 17h

Vendredi : 8h30 à 12h30 et 14h à 16h30



		Appel téléphonique	Accueil physique	Total annuel
2017	Accueil déchets ménagers	1 184	134	1 318
	Accueil général	1 509	927	2 436
	Total annuel	2 693	1 061	3 754
2018	Accueil déchets ménagers	1 551	111	1662
	Accueil général	2 185	1 174	3359
	Total annuel	3 736	1 285	5021
2019	Accueil déchets ménagers	3 230	83	3 313
	Accueil général	2 724	1 466	4 190
	Total annuel	5 954	1 549	7 503
2020	Accueil déchets ménagers	2 003	62	2 065
	Accueil général	2 881	970	3 851
	Total annuel	4 884	1 032	5 916
2021	Accueil déchets ménagers	1 170	70 Hors campagne composteurs	1 240
	Accueil général	x	x	x
	Total annuel	x	x	x
2022	Accueil déchets ménagers	1 412 +3%/2021	84 Hors campagne composteurs	1 496
	Accueil général	775	x	x
	Total annuel	2 187	x	X
2023	Accueil déchets ménagers	1 871	126 Hors campagne composteurs	1 997
	Accueil général	1 830	461 avec composteurs	x
	Total annuel	3 701	587	4 288
2024	Accueil déchets ménagers	2 281	76 Hors campagne composteurs	2 357
	Accueil général	1 122	423	1 545
	Total annuel	3 403	499	3 902

Contacts téléphoniques avec les usagers (CCTEV) :

- 187.6 d'appels par mois (-40 %/2023)
- 77% d'appels direct au service et 23 % à l'accueil général (AG)

Mise en service d'un serveur vocal interactif sur la ligne directe service déchets ménagers (SVI) en septembre 2021.

Contacts physiques avec les usagers :

- Moyenne de 6 visites par mois reçues directement par le service (hors accueil général) – diminution /2023 malgré la poursuite de la distribution des composteurs individuels de sept à décembre 2024

Traitement mails en 2024

- Adresse mail : accueildechets@touraineestvallees.fr
- 1 525 mails

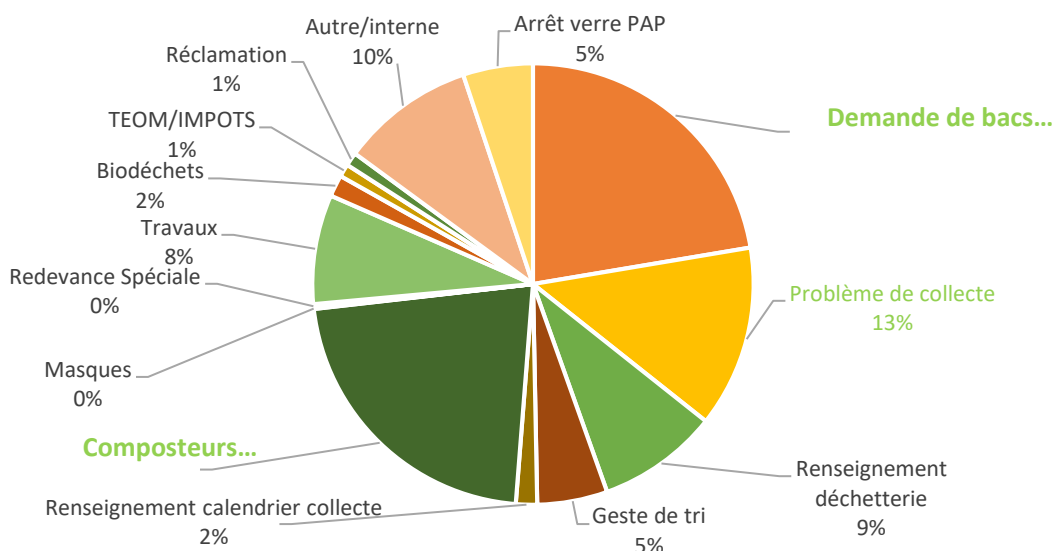
- Une baisse/2023 (composteurs) pour une moyenne de 127 mails par mois en traitement.
- Les ¾ des mails qui sont traités par le service sont des demandes de bacs, demandes de composteurs et en lien avec la gestion des travaux soit 60% des demandes.

Evolution mail

	2022	2023	2024
Nbr	2 287	2 654	1 525
		+16%	-42.5%

Le service accueil a moins été sollicité par téléphone et par mail pour la seconde campagne de distribution des composteurs (sept-novembre 2024).

Nature des demandes en 2024 (tel/mail/physique)



3.5.2 Cartes de déchetterie

Des titres d'accès sont remis aux utilisateurs des déchetteries intercommunales, sur demande auprès du service. Trois titres d'accès différents sont proposés :

- Pour les particuliers des communes Sud Loire : carte pour la déchetterie de Montlouis sur Loire. Formulaire papier ou en ligne à compléter + justificatif de domicile.
- Pour les particuliers des communes Nord Loire : macarons (autocollants) fournis par la TEV et remis par les mairies des communes où réside l'utilisateur pour la déchetterie de Vernou sur Brenne. Dotation non suivie en 2024.
- Pour les professionnels et services municipaux : cartes non informatisées depuis 2018, remises sur demande auprès de la CCTEV (coupon à remplir chaque année pour déterminer le mode de facturation des passages en déchetterie).

- Le système informatisé mis en place en 2011 à la déchetterie de Montlouis sur Loire n'est plus opérationnel depuis août 2016. Le contrôle des cartes est cependant effectué par les gardiens du site, tout comme à Vernou sur Brenne.
- L'accès aux bennes de Monnaie et à la plateforme végétaux d'Azay sur Cher s'effectue également sur présentation d'un des titres d'accès de déchetteries (carte et macaron).

En 2024, **645 cartes** ont été délivrées par le service contre 669 cartes en 2023. La très grande majorité des cartes d'accès sont remise aux particuliers (sud CCTEV).

7 nouvelles demandes de cartes d'accès en déchetteries pour les professionnels ont été traitées en 2024. Depuis 2018, ce sont 140 cartes délivrées auprès des professionnels.

Pour 2024 : 4 prof. au forfait 1 074.5€/50m³ et 9 prof. au forfait 648€/25m³

3.5.3 Distribution des composteurs

En 2024, **2 650** composteurs bois ont été mis à disposition gratuitement par le service déchets ménagers (campagne de 5 000 composteurs – sept 2023 à février 2024).

600 L en bois
 + 1 bio-seau de 10L



Dotations composteurs	Quantité distribuée	Tonnages évitées OMR	Nbr pers
2006 - 2022 <i>Campagne entre 200 à 300 composteurs /an et payant</i>	5 233	915.7 T	11 513
2023 Mise à dispo gratuite	4 093	716.2 T	9005
<i>Avril</i>	200		
<i>Aout</i>	300		
<i>Campagne des 5000 (Sept à décembre)</i>	3 593		
2024 Mise à dispo gratuite	2 650	463.7 T	5 830
<i>Campagne des 5000 (Janv. à fév.)</i>	954		
<i>Campagne des 2 000 (Sept-nov.)</i>	1 696		
Stock 31/12/2024	757		
Total	11 976	2 095.6 T	26 347
Campagne des 2000 (Janv. Mars) Avril à juin Automne Stock au 31/12/2025		<i>Eléments du RA 2025</i> Réf ADEME : 175 kg Omr évitées/an/composteurs 2.2 pers/foyer 79.5 kg/pers Omr déviées	

71.7%
des foyers équipés depuis 2006
(maison pavillonnaire.)
64.23 %
des foyers équipés
(foyers totaux CCETV)

11 976 composteurs
mis en place sur tout le territoire depuis 2006.

3.5.4 Dotation de bacs de collecte

Utilisation d'un logiciel de gestion de parc de bacs pour l'ensemble du territoire.

- Le parc de bacs se compose de 51 545 bacs en 2024 pour l'ensemble des flux collectés (44 % OMR).
- Globalement stable depuis 2021.
- Le bac de 120 L représente 72 % du parc et ce pour les flux OMR, multimatériaux et verre.

Campagne de retrait des bacs à verre – Printemps 2024

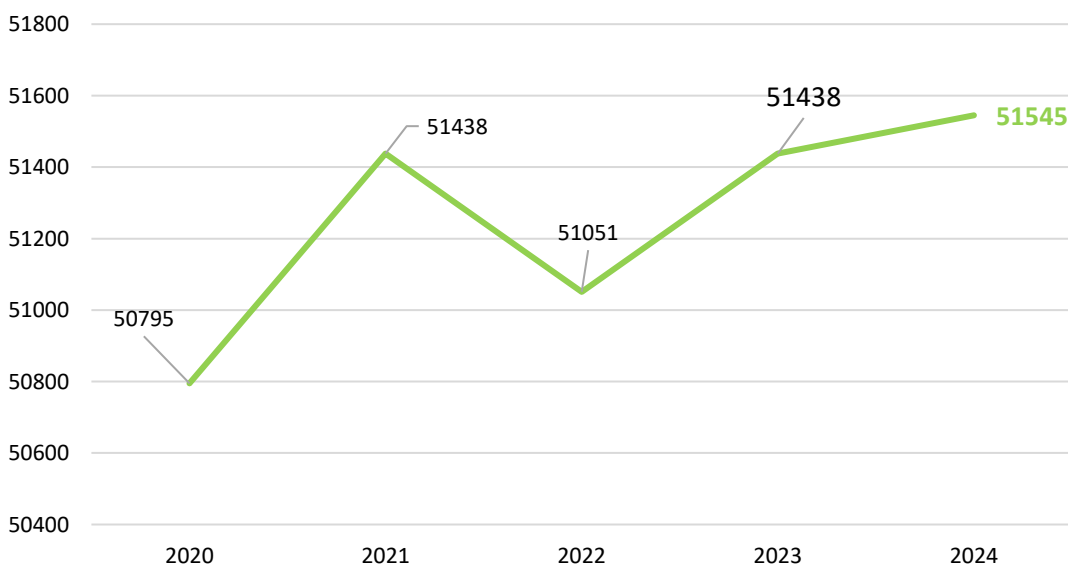
Au printemps 2024, une campagne de retrait des bacs à verre individuels a été menée à destination des particuliers. Plusieurs points de dépôt ont été mis en place sur l'ensemble de la commune pour faciliter la collecte. Par ailleurs, les bacs situés sur les points de regroupement ainsi que dans les habitats collectifs ont également été récupérés.

Au total, **8,2 % des bacs** ont été récupérés lors de cette opération.

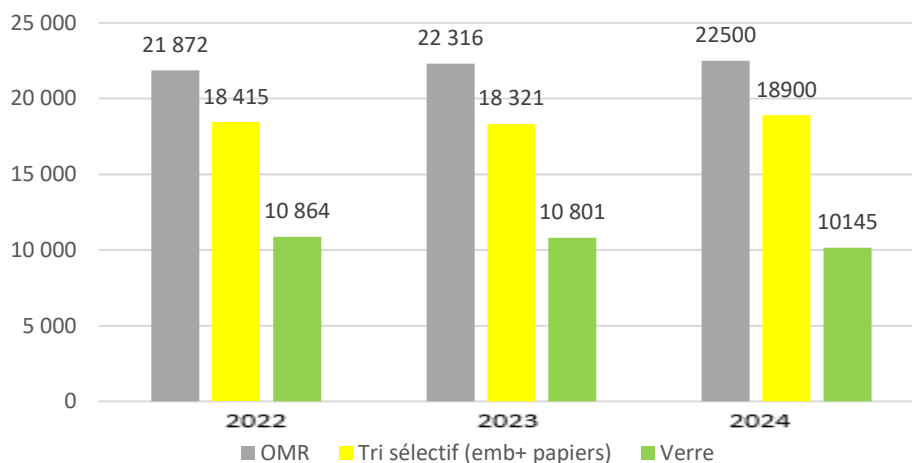
Parmi ceux-ci :

- **84 % ont été recyclés**, principalement pour la fabrication de nouveaux bacs de collecte.
- **16 % ont été réemployés** directement dans le parc de bacs de la CCTEV.

Evolution du parc de parc depuis 2020



Evolution du parc par flux depuis 2022



La modification du marché de collecte pour 2025, notamment sur la fréquence de collecte des Omr et du tri sélectif, pourra engendrer des mouvements de bacs importants sur 2024 (redevables RS).

4 LES INDICATEURS FINANCIERS

4.1 Le financement du service public

Le financement du service public regroupe les contributions des usagers et les impôts directement affectés au service public de prévention et de gestion des déchets.

Il s'agit pour la communauté de communes de la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**. Son produit est estimé sur la base de l'équilibre budgétaire du service d'élimination des déchets.

Depuis 2017, la communauté de communes possède un budget annexe déchets ménagers.

4.1.1 Taux de la TEOM

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est destinée à financer le service public d'élimination des déchets, à savoir la collecte et le traitement des déchets collectés en porte à porte, sur les points de collectes et sur les déchetteries. Son produit doit permettre l'équilibre budgétaire du service public d'élimination des déchets.

La TEOM est une taxe locale assise sur la base du foncier bâti. Elle est adossée à la Taxe Foncière et son montant varie en fonction de la valeur locative du logement et du taux voté par l'intercommunalité.

Pour rappel, la Communauté Touraine-Est Vallées a délibéré le 28 septembre 2023 pour instituer le régime de financement du service des déchets ménagers pour une application au 1er janvier 2024 : 4 zones de perception (DEL90-2023)

- Zone 1 : Sud Cher soit Azay-sur-Cher, Larçay et Véretz
- Zone 2 : La Ville-aux-Dames
- Zone 3 : Montlouis-sur-Loire
- Zone 4 : Nord Loire soit Chançay, Monnaie, Reugny, Vernou-sur-Brenne et Vouvray

Afin de financer l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement prévues au budget primitif 2024 du budget annexe des déchets ménagers, le produit nécessaire à l'équilibre du budget s'élève à environ 5 938 000 €. Le calcul de la TEOM par zone s'effectue selon le coût du service.

La délibération n° DEL30-2024 fixe les taux de TEOM 2024 :

Communes	Taux 2023	Taux 2024
Azay-sur-Cher	15,00%	15.56%
Larçay	15,49%	
Véretz	16,34%	
La Ville-aux-Dames	9,57%	11.56%
Montlouis-sur-Loire	13,49%	14.20%
Chançay, Monnaie, Reugny, Vernou-sur-Brenne, Vouvray	12,81%	13.78%
Produits attendus pour 2023 (en €)	5 277 900€	5 938 616.26€

Historique évolution des taux de TEOM depuis 2020 :

- 2 augmentations du taux de TEOM en 2020 et 2021
- Maintien des taux 2021 en 2022
- Evolution des taux de TEOM de 6.5% en 2023
- Institution nouveau régime de financement du service (suite fusion 2017) pour taux 2024

Le budget primitif 2024 est composé comme suit en recettes et en dépenses, pour des montants hors taxes, avec reprise des résultats et des restes à réaliser 2023 :

- **8 622 168.80 €** en section de fonctionnement,
- En suréquilibre de **337 209 €** pour la section d'investissement.

Il est précisé que les résultats 2023 et les restes à réaliser sont repris au budget primitif.

4.1.2 Montant de la TEOM

BUDGET PRIMITIF 2024
MONTANT TEOM + RS = 6 093 000 € TTC

Le **montant réellement** perçu par la TEV pour 2024 est égal à :

- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M. – chapitre 73) : 5 995 786 €, contre 5 312 350 ,30 € en 2023 – soit une augmentation de + **12%**.

En 2024, l'institution de 4 zones avec des taux différents.

- La redevance spéciale mise en place au 1er janvier 2022 pour 155 147,03 € (contre 151 601,13 € en 2023) auprès des « gros producteurs de déchets - hors ménages ». Le nombre de redevables est stable (moyenne annuelle de 187) entre 2024 et 2023 mais le **tarif a évolué de 0.02 €/L**.

Les établissements privés et publics, utilisateurs du service public d'élimination des déchets et produisant une quantité de déchets non recyclables supérieure à 660L par semaine sont assujetties à la RS. Le montant de la RS facturé est calculé en fonction du service rendu, à savoir : le volume des bacs de déchets non recyclables mis à disposition et la fréquence de collecte hebdomadaire des déchets non recyclables. La facturation est semestrielle.

**TARIF UNITAIRE (€/LITRE) X VOLUME EN PLACE (LITRE)
X NOMBRE DE COLLECTES HEBDOMADAIRES
X (NOMBRE DE SEMAINES D'ACTIVITÉ/52)**



En 2024 le tarif unitaire est fixé à 0,56€/L, fixé par délibération du conseil communautaire (Délibération n° DEL156-2023).

4.2 Le budget du service

Extrait du CA 2024 – DEL20-2025 du 27 mars 2025.

Le compte administratif 2024 du budget Déchets Ménagers de la Communauté Touraine-Est Vallées peut être synthétisé par les résultats suivants, pour les opérations du 1er janvier au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire :

- Un excédent de **2 593,76 €** pour la section d'investissement,
- Un excédent de **417 943,68 €** pour la section de fonctionnement.

Les mouvements financiers enregistrés en 2024 se composent d'une part d'opérations nouvelles propres à l'exercice et d'autre part, de la reprise des résultats de l'exercice antérieur.

Toutes opérations confondues, les résultats cumulés de l'exercice 2024 sont, par section, les suivants :

Excédent de fonctionnement cumulé	1 817 857,32 €
Excédent d'investissement cumulé	207 582,55 €
Solde d'exécution (hors RAR) = excédent	2 025 439,87 €

En parallèle, on constate un besoin de financement des restes à réaliser (RAR) de 2024 à hauteur de 201 780,42 € (soit 218 518,82 € pour les dépenses et 16 738,40 € en recettes reportées).

4.2.1 Dépenses de fonctionnement

En euros TTC.

Données extraites de la délibération du CA 2024.

- **Dépenses** réalisées : **7 055 537,25 €** (6 823 869,22 € en 2023),
- **Recettes** perçues : **7 473 480,93 €** (6 531 792,53 € en 2023).

Ces dépenses obligatoires, se composent de postes de dépenses nécessaires à la gestion courante du service et de l'activité. Voici les postes en détail par chapitre :

Les charges à caractère général (chapitre 011)	6 516 482,21 € (6 393 942,16 € en 2023).	En augmentation de 1.97% par rapport à l'exercice 2023, les dépenses de ce chapitre ont été réalisées à 90.7%, par rapport au budgété 2024.
Les principaux postes de dépenses sont :		
La collecte en porte à porte	Environ 1 705 793,48 € (1 748 265 € en 2023)	Ces dépenses diminuent (-2,43 %) par rapport à l'année précédente en raison d'une baisse des tonnages collectés de -3.5%.
La collecte en apport volontaire (colonnes et exploitation des déchetteries)	Environ 1 187 305,64 € (1 129 648 € en 2023, soit +5,10 %)	S'expliquant principalement par l'augmentation des tonnages des OMr et tri de 3% et 1.6% en déchetterie mais également par l'augmentation de 5% des frais d'exploitation des déchetteries.
Le traitement des déchets ménagers (ordures ménagères et déchets des déchetteries)	2 189 350,90 € (2 149 219,81 € en 2023)	Ces dépenses ont augmenté de de 1,87% par rapport à 2023 malgré une réduction des tonnages de 4% en OMr et augmentation de 1.6% des déchets issus des déchetteries.
Le transit des déchets ménagers	Environ 448 574,12 € (439 627 € en 2023)	Ces dépenses ont augmenté de 2,04% par rapport à 2023 en raison des révisions de prix car les tonnages transférés sont en

		baisse pour les Omr (baisse tonnages collectés) et en tri sélectif (dépôt direct au centre en tri en partie).
Le tri des déchets recyclables	Environ 704 151,12 € (725 592 € en 2023)	Ces dépenses ont baissé de 3% en raison des nouveaux coûts de tri et de traitement des refus de tri appliqués par le nouveau centre de tri de la SPL Tri Val de Loir(e). Une stabilisation des tonnages à trier entre 2024 et 2023 est constatée et le taux de refus s'est stabilisé en 2024 (+/- 20%).
La pré-collecte en porte à porte (livraison des bacs à domicile)	76 028,98 € (39 010 € en 2023)	On constate une augmentation des dépenses de 95% par rapport à 2023 en raison des opérations exceptionnelles menées en 2024 à savoir le retrait des bacs à verre et l'adaptation du parc de bacs auprès des professionnels en vue du passage en C1 au 01/01/2025.
La pré-collecte en apport volontaire (entretien des colonnes de tri)	68 539,22 € (34 708,40 € en 2023)	Ces dépenses ont augmenté de 97.5% en raison des nombreuses maintenances préventives et curatives sur le parc de colonnes enterrées, des ajustements d'emplacements de colonnes à verre et la massification du nouveau parc d'abris bac biodéchets.
Diverses dépenses liées à la structure du service	98 084.93€	Cotisation à Touraine Propre de 41 414 €, prestations pour la redevance spéciale (10 620,50 €), participation à Emmaüs (6 000 €), frais de téléphonie, contrôle période déchetterie et divers petits travaux et maintenance...
La communication	22 848,32 € (23 048,55 € en 2023)	Les dépenses sont plutôt stables. Le service a communiqué sur les nouveaux calendriers de collecte suite au changement de prestataire, les campagnes de distribution des composteurs, sur la collecte des biodéchets et les bons gestes de tri des emballages et papiers.
La prévention	14 461,35 € (5 203,45 € en 2023)	Les dépenses ont augmenté de 185,49% en raison des animations de prévention menées dans l'année (Repair café, journée transition, caractérisations bennes tout venant, défi SERD, gâchis pain, visites centre de tri...).
<i>Pour information, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes est supportée dans le cadre du traitement des déchets ménagers, et des prestations réalisées en déchetteries, ventilées dans les différents postes détaillés ci-dessus.</i>		
Les charges de personnel (chapitre 012)	281 527,84 €	238 969,86 € en 2023
<i>Ces charges correspondent à la rémunération directe des 5 agents du service Déchets Ménagers ainsi qu'au remboursement du temps passé par des agents du budget principal pour les fonctions supports (ressources humaines, finances et services techniques). Un apprenti biodéchets et deux agents en charge de la distribution des composteurs ont également été présents au sein du service. De plus, dans ce chapitre, on comptabilise la rémunération du personnel de la Commune de Monnaie pour le gardiennage des bennes de déchets verts.</i>		
Les charges de gestion courante (chapitre 65)	460.80€	157,94 €
Dotations aux amortissements (chapitre 042)	249 422,90 €	Afin de comptabiliser la dépréciation des éléments de l'actif du budget Déchets Ménagers.

4.2.2 Recettes de fonctionnement

En euros TTC.

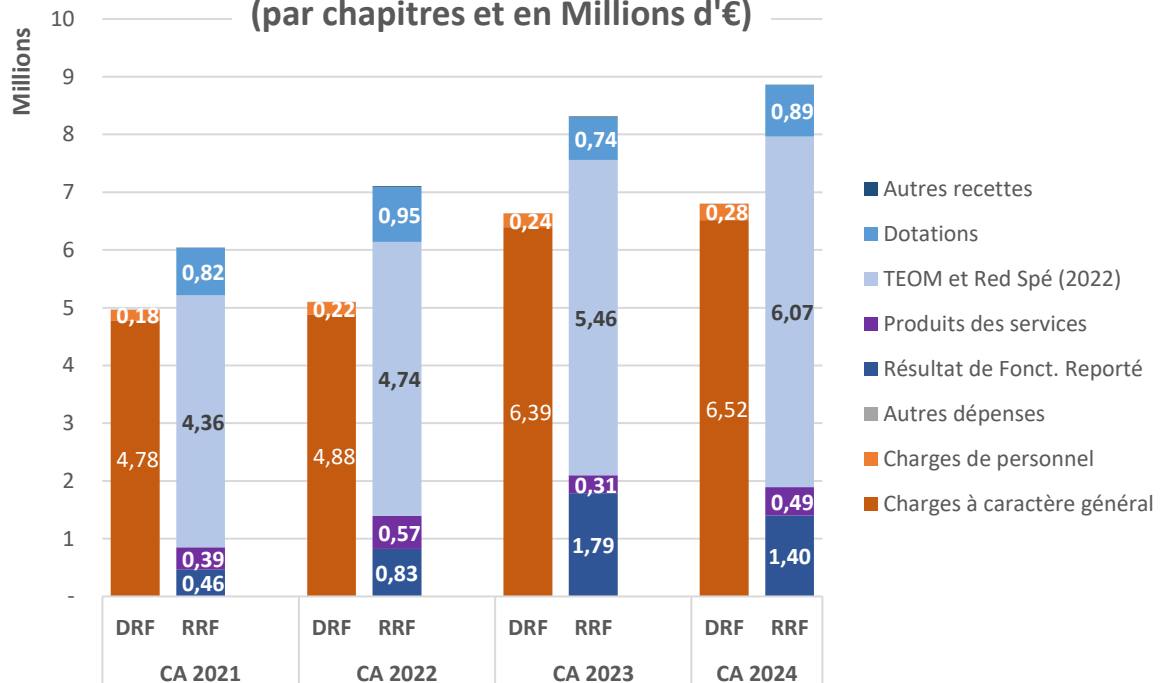
Données extraites du CA 2024.

Les recettes de fonctionnement se répartissent de la façon suivante :

La fiscalité (chapitre 73)	7 043 395.56€	5 995 786 € en 2023
Elle se décompose comme suit :		
La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M. - chapitre 73)	5 995 786 €	Contre 5 312 350 ,30 € en 2023 - soit une augmentation de + 12%.

La redevance spéciale (RS)	155 147,03 €	Contre 151 601,13 € en 2023) auprès des « gros producteurs de déchets - hors ménages ». Le nombre de redevables est stable (moyenne annuelle de 187) entre 2024 et 2023 mais le tarif a évolué de 0.02 €/L.
Les subventions et dotations (chapitre 74)	892 462,53 €	Contre 736 548 € en 2023
<p>Les recettes perçues proviennent des éco-organismes et majoritairement de la valorisation des déchets recyclables est sont en augmentation de 24 % (environ 853 k €).</p> <p>Les recettes provenant du SMICTOM pour les accès à la déchetterie de Vernou par la Commune de Noizay (37 k €) restent stables.</p> <p>Le FCTVA de fonctionnement représente 1 k €.</p>		
Les produits de services et ventes (chapitre 70)	492 796,82 €	Contre 305 507 € en 2023
<p>Ces recettes comprennent notamment les accès en déchetterie (fréquentation comptabilisée en baisse mais augmentation des tarifs d'accès en 2024) et les reprises de matériaux (papier, emballages, aluminium, verre, etc). Une forte augmentation de ces recettes de 61% en raison d'une augmentation globale des prix de reprise sur les matériaux du tri sélectif (marchés négociés par la SPL Tri Val de Loir(e) pour ses actionnaires).</p>		
Autres recettes de fonctionnement		
Produits de gestion courante (chapitre 75)	458,04 €	
Dotations aux amortissements de subventions reçues (chapitre d'ordre 042)	9 541 €.	
<p>Pour les opérations 2024, la section de fonctionnement a donc dégagé un excédent de 417 943,68 €. Au 31 décembre 2024, le résultat de clôture de fonctionnement, intégrant le report de 2023, s'élève à un excédent total de 1 817 857,32 €.</p>		

Dép. et Recettes Réelles de Fonct. (par chapitres et en Millions d'€)



4.2.3 Dépenses d'investissement

En euros TTC.

Données extraites du CA 2024.

Les dépenses d'investissement 2024 (hors RAR et reports 2023) s'élèvent à **585 673,25€** (contre 691 548,45 € en 2023) et se composent notamment de :

La pré-collecte en porte à porte	Environ 74 675,96€	Liés à l'achat de bacs de collecte (ordures ménagères/tri sélectif/verre)
La pré-collecte en apport volontaire	Environ 99 17,89 €	Liés à des travaux de dalles pour l'implantation de colonnes à verre, l'achat de cuves métalliques et l'achat d'abri-bacs pour les biodéchets (fin 2024).
Communication :	5 766.30 €	Communication : création de motion design sur le thème des biodéchets et achat de matériel pour les animations du service.
Prévention	278 022.54 €	Acquisition de composteurs individuels et collectifs, bio-seaux
Les dépenses liées au service	Environ 117 949.56 €	- Travaux pour la déchetterie de Vernou pour 88 904,07 € (aménagement haut de quai, réserve incendie, vidéosurveillance...) - Travaux pour la déchetterie de Montlouis pour 20 324,34 € - Etude pour la construction d'une future déchetterie pour 5 760 € - Achat de matériels pour 2 961,15 €
L'amortissement des subventions reçues (chapitre d'ordre 040)	9 541 €	
<i>Comme chaque année, et ce depuis 2018, nous pouvons noter qu'au 31 décembre 2023, le budget annexe Déchets Ménagers n'est pas endetté.</i>		

4.2.4 Recettes d'investissement

En euros TTC.

Données extraites du CA 2024.

Les recettes d'investissement 2024 (hors RAR) s'élèvent à un total de **588 267,01 €**, et se répartissent ainsi :

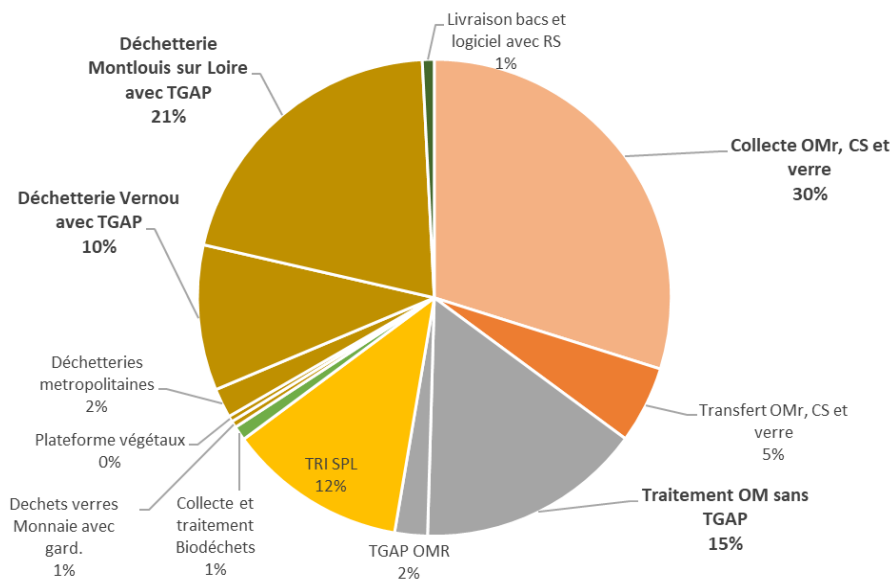
La contrepartie des dotations aux amortissements (chapitre d'ordre 040)	249 422.90 €	
La perception des acomptes concernant des subventions notifiées	113 508.35 €	La perception de subventions pour l'équipement et la collecte des biodéchets, la modernisation des déchetteries, et l'installation de colonnes à verre
Le F.C.T.V.A. sur les investissements (versé trimestriellement)	225 335.76 €	
<i>L'excédent d'investissement reporté de 2023 (+ 204 988,79 €) cumulé à l'excédent d'investissement de l'exercice 2024 (2 593,76 €) entraîne un résultat de clôture excédentaire de + 207 582,55 € cumulés au 31/12/2024 pour la section d'investissement.</i>		

Depuis le 01/01/2021 application d'une TVA à 5.5% au lieu de 10% sur les prestations de service en lien notamment avec la collecte, le traitement des déchets recyclables.

Augmentation de la Taxe Général sur les Activités Polluantes (TGAP) : flux OMr + encombrants des déchetteries. Tarifs différents selon le mode de traitement.

En 2024 : TGAP UVE à 14€HT et TGAP ISDND à 58€HT.

Répartition des dépenses de prestation de service 2024 en €TTC (dépenses de Janvier à Décembre - facture)



Sans Recettes	€TTC 2022	€/hab €TTC 2022	€TTC 2023	€/hab €TTC 2023	€TTC 2024	€/hab €TTC 2024	Evolution	
Collecte et transit PàP et AV	2 039 043 €	49 €	2 317 049,78 €	56 €	2 285 899,87 €	55 €	-1.3%	Arrêt collecte an Av PAP du verre + Révision prix collecte trimestre
Traitement et tri avec TGAP	1 302 353 €	31 €	1 873 441 €	45 €	1 849 305,43 €	44 €	<0.02%	1ere année avec CDTRI PM, maîtrise des coûts avec TGAP UVE + baisse tonnages Omr
Déchetteries CCTEV	1 426 221 €	34 €	1 858 256,42 €	45 €	1 891 337 €	5 €	1.7%	Augmentation tonnages + révisions marché
Déchetterie TMVDL	78 916 €	1,91 €	114 228,00 €	3 €	117 264 €	3 €	2.6%	Augmentation du tarif + maintien du €/passage
DECHETTERIES	1 505 137 €	36 €	1 972 484,42 €	48 €	2 008 601 €	48 €	1.8 %	
Coût TOTAL prestation de service	4 846 533 €	117 €	6 162 975,20 €	149 €	6 143 807 €	147 €	-0.3%	-19 168 € soit 0.45€TTC/hab

4.3 Le coût du service

4.3.1 Eléments de la matrice compta-cout

Le coût aidé tous flux pour 2024 est de 126.58€ HT contre 128.60€ HT en 2023.

Données issues des matrices compta-coût ADEME.

Dépenses réelles annuelles de fonctionnement de janvier à décembre 2024.

Evolution et répartition des couts aidés par habitant par flux – Matrice compta-coût– en €TTC

Cout aidé TTC	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Omr	46	48	52	52	63	65
Verre	2	3	3	2	3	3
Emballages et papiers	12	15	10	11	23	15
Déchets verts (sites annexes)	2	3	2	3	4	4
Déchetteries	31	30	32	34	49	52
Biodéchets	0	0	0	0	50	200
Textiles	0.1	0.1	0	0	0	0
TOTAL coût aidé TTC (pas la somme des couts aidés/flux)	93€	96€	97€	99€	140€ Soit + 41.4%	138€ Soit - 1.4%

Envoyé en préfecture le 24/11/2025

Reçu en préfecture le 24/11/2025

Publié le



ID : 037-200073161-20251113-DEL178_2025-DE